



BUREAU SYNDICAL Note de synthèse explicative

Vendredi 9 juillet 2021 – 10h00
Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE – CAEN

Convocation envoyée et affichée le 2 juillet 2021

ORDRE DU JOUR

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE	3
1. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2021	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente	3
3. Compte-rendu des délégations	3
4. Marchés Publics	4
5. Transferts de compétences	5
6. Actualités	6
7. Echéances 2ème semestre 2021	7
II. TRAVAUX DES COMMISSIONS	8
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	8
8. Plan de formation	8
9. Adhésion au CNAS	9
10. Elections professionnelles du Comité Technique	9
11. Extension du bénéfice du RIFSEEP au cadre d'emploi des agents de maîtrise	10
12. Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics	11
13. Mise en place de la M57	12
CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ	12
14. Consultation du SDEC ENERGIE sur l'établissement de deux nouveaux zonages et la révision d'un troisième zonage	12
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	13
15. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux	13
16. Aides aux extensions pour sites privés	14
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	14
17. Soutiens financiers à la rénovation énergétique	14
TRANSITION ENERGETIQUE	15
18. Modalités de calcul du forfait d'exploitation des chaufferies bois	15
19. Convention pour le financement du projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à Ouilly le Tesson	16
20. Plan de financement pour la création d'une chaufferie bois énergie - Mairie de Cormolain	17
21. Convention de partage des frais juridiques avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour le projet photovoltaïque de la ZAC de la Fossette	18
22. Révision des droits de cession de l'exposition 2050	18
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	19
23. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021	19
24. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021	19
25. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2021	20
26. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage	20
ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	21
27. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) - 5èmes Tranches de travaux 2021	21
28. Vente de certificats d'économies d'énergies du SDEC ENERGIE	23
29. Convention éclairage public pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans à Vignats ...	24



QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront préalablement la Présidente.

Annexe 1 :	<i>Procès-verbal du Bureau Syndical du 11 juin 2021</i>	p 25
Annexe 2 :	<i>Délégations de dépenses</i>	p 48
Annexe 3 :	<i>Plan de formation</i>	p 53
Annexe 4 :	<i>Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics</i>	p 55
Annexe 5 :	<i>Demandes d'aides aux extensions- activités économiques et ouvrages communaux/ intercommunaux</i>	p 57
Annexe 6 :	<i>Demandes d'aides aux extensions - sites privés</i>	p 58
Annexe 7 :	<i>Convention pour le financement du projet de chaufferie bois et réseau technique à Oully le Tesson</i>	p 59
Annexe 8 :	<i>Convention de partage des frais juridiques avec la CC Coeur de Nacre - Projet de la ZAC de la Fossette</i>	p 70
Annexe 9 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 6ème tranche 2021</i>	p 75
Annexe 10 :	<i>Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021</i>	p 76
Annexe 11 :	<i>Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2021</i>	p 77
Annexe 12 :	<i>DTMO – Effacement – Vire Normandie (Vire) et Pont-l'Evêque</i>	p 78
Annexe 13 :	<i>Eclairage Public/Signalisation Lumineuse – 5ème tranche 2021 < 40 000 € HT</i>	p 92
Annexe 14 :	<i>Eclairage Public/Signalisation Lumineuse – 5ème tranche 2021 > 40 000 € HT</i>	p 94
Annexe 15 :	<i>Convention éclairage public pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans à Vignats</i>	p 95

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2021

→ *annexe 1 p 25.*

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, depuis le Bureau Syndical du 11 juin 2021 :

OBJET	
Mobilité Durable	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Condé en Normandie
	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Isigny sur Mer
Transition Energétique	Audits énergétiques - Aides financières - Epaney, Ernes et Cagny
	Adhésion de la commune de Campigny au Service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)
	Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour la filière bois
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2021 de la commune de Trévières
Finances	Aide financière – 24h vélo
Cartographie et usages numériques	Mutualisation d'une solution logicielle pour l'application du droit des sols avec la commune de SAINT-SYLVAIN
Achats	Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte 2021 (gymnase et dojo pour la commune de Potigny)

3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 11 juin 2021.

→ *annexe 2 p 48.*

4. MARCHES PUBLICS

○ Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjoints et des avis de travaux urgents (ATU) – 2021	Procédure adaptée
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP	Marché sans publicité ni mise en concurrence

○ Résultats de consultations, nécessitant délibérations (> 40 000 €)

Objet	Type de procédure	Annexe
Fourniture de panneaux à messages variables posés sur des mâts indépendants 2021	Procédure adaptée	Rapport joint au projet de délibération sous OXYAD

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre à CHARVET INDUSTRIES sur la base du montant du DQE de 50 732,76 € HT ;
- d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre à CHARVET INDUSTRIES sur la base du montant du DQE de 47 465,08 € HT ;
- d'attribuer le lot 3 de l'accord-cadre à CHARVET INDUSTRIES sur la base du montant du DQE de 68 046, 00 € HT ;
- d'attribuer le lot 4 de l'accord-cadre à CHARVET INDUSTRIES sur la base du montant du DQE de 59 771,52 € HT ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Objet	Type de procédure
Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Landelles-et-Coupigny	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	Appel d'offres ouvert
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier 2021	
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022	
Travaux aériens et souterrains sur les réseaux 2022	
Achat groupé d'électricité – valorisation des droits ARENH	

o **Reconductions de marchés :**

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
SRB	Traitement des poteaux bois déposés	12	11/10/2018	10/10/2022	3
DBT CEV E-TOTEM LRP	Accord-cadre bornes (3 lots)	24	25/09/2019	24/09/2023	1

o **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux et d'énergie, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes pour la période 2021 :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux et maintenance EP / SL	5 - Pays d'Auge Nord	CITELUM	EMES	Prestation de relevé, réglage et entretien de contrôleur de feu	10 000 €

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Construction d'une chaufferie à Courtonne-la-Meurdrac	2 - Chauffage	IDEX ENERGIES	ATOUT ENERGIE	Pose d'un conduit de fumisterie	3 000 €
			MULTI RESEAU	Pose de réseau	5 324 €
			CCP CHAUFFAGE	Tuyautage, raccordement hydraulique chaufferie et sous-station	21 500 €

5. TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 7 mai 2021 :

o **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
COQUAINVILLIERS	31 mai 2021	Commune non desservie

○ **Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
OUILLY-LE-TESSON	15 juin 2021	Mise en place d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau technique de distribution alimentant l'école et ses logements ainsi que la salle polyvalente de la commune

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Coquainvilliers ;
- d'accepter l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune d'OUILLY-le-Tesson, portant sur la mise en place d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau technique de distribution alimentant l'école et ses logements ainsi que la salle polyvalente de la commune ;
- de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

6. ACTUALITES

○ **Commission Consultative pour la Transition Energétique - CCTE**

La Commission Consultative pour la Transition Energétique s'est tenue mardi 15 juin après-midi, dans la salle des fêtes de Fontaine-Etoupefour pour :

- valider la mise à jour de son règlement intérieur,
- procéder à l'élection du représentant du collège des EPCI à la conférence NOME, Monsieur Jean-François GUILLEMOT, représentant de la Communauté de communes du Pays de Falaise,
- prioriser les actions de sa feuille de route pour les trois ans à venir.

Un retour sur cette première séance du nouveau mandat sera proposé en séance.

○ **Journées portes ouvertes - JPO**

Comme validé par le Bureau Syndical du 11 juin dernier et annoncé en Comité Syndical du 24 juin, les « Journées Portes Ouvertes » - JPO – dont la vocation est, au-delà de la découverte des services et des agents constituant le syndicat, de pouvoir informer et débattre avec les élus sur les axes de développement du SDEC ÉNERGIE auront lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021.

Un état d'avancement de l'organisation de cet évènement et notamment le programme de ces deux journées seront proposés en séance.

○ **Retour du groupe ad'hoc SEM**

La commission Ad'Hoc, composée de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et de MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Marc LECERF et Jean-Luc GUILLOUARD et constituée pour définir la positionnement du syndicat et les (s) outil(s) pertinent(s) pour assurer une stratégie cohérente de développement des EnR sur le territoire, se réunira le matin même du Bureau Syndical, de 8h30 à 10h, afin de poursuivre ses réflexions préalables nécessaires à l'évaluation de cette faisabilité.

Il sera dressé, en séance, un compte rendu de ces travaux.

○ **Projets photovoltaïques au sol**

Le SDEC ENERGIE est sollicité par des collectivités ou des développeurs pour les accompagner dans le développement de projets photovoltaïques au sol.

Pour rappel, le Comité Syndical a acté la participation du syndicat à la SAS « parc photovoltaïque de la FIEFFE » dont la montée au capital est conditionnée à la consolidation du modèle économique.

Nous avons, par ailleurs, fait offre commune avec la société ENGIE pour un appel à projet concernant le développement d'un important parc photovoltaïque sur l'aéroport de Deauville, appel à projet dont nous n'avons pas été lauréat.

Nous sommes actuellement sollicités :

- par la communauté de communes de Cœur de Nacre dans le cadre d'études préalables de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments de la future extension de la ZAC de la Fossette ;
- par la société LUXEL, filiale d'EDF, pour un appel à projet visant la construction d'un parc photovoltaïque sur la friche industrielle de l'ancienne société HONEYWELL.

Il sera fait un état de ses demandes et autres projets en séance.

7. ECHEANCES 2EME SEMESTRE 2021

Quelques changements de dates, reports ou annulations sont à prendre en compte pour les prochaines échéances 2021, à savoir :

- La commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques initialement prévue le 7 septembre aura finalement lieu le 10 septembre à 14h.
- Compte-tenu du planning très chargé de septembre (Normandie Energies Tour, Comité Syndical, Assemblée Générale de l'UAMC, Journées Portes Ouvertes, ...), la journée du personnel prévue le 10 septembre est reportée au printemps 2022.
- La Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre est annulée et celle du 12 octobre est décalée au 19 octobre.
- La commission « Relations usagers et précarité énergétique » du 18 novembre sera avancée au 10 novembre de manière à organiser une visite sur site dans le cadre de la journée nationale de la précarité énergétique. L'horaire précis de cette commission sera précisé ultérieurement (prévoir la journée).
- L'Assemblée Générale annuelle de l'Union Amicale des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Calvados se tiendra le lundi 27 septembre 2021 au centre de congrès de Caen. Pour rappel et conformément aux dispositions de la convention signée le 24 juin dernier entre l'UAMC et le SDEC ÉNERGIE, le SDEC ÉNERGIE en tant que partenaire de l'UAMC au travers de cet événement, y disposera d'un stand.

- Une réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est programmée le 14 décembre à 10h, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE (pour rappel, sont membres titulaires : Catherine GOURNEY-LECONTE, Anne-Marie BAREAU, Brigitte BARILLON, Jean-Luc GUILLOUARD, Philippe LAGALLE et Cédric POISSON).

Les autres échéances restent sans changement depuis l'envoi, le 11 juin dernier, du planning complet de l'année 2021. Une nouvelle mise à jour du calendrier sera communiquée aux membres du Bureau Syndical à l'issue de la réunion.

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présentera les travaux de la commission, réunie le 29 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

- o **Ressources Humaines**

8. PLAN DE FORMATION

La mise en œuvre des cinq axes du plan stratégique 2021-2026 nécessite la mobilisation des ressources internes au syndicat pour atteindre les objectifs fixés. Plus particulièrement, le SDEC ENERGIE s'appuie sur un niveau soutenu d'expertise et sur le développement des compétences des agents.

C'est dans ce cadre que le SDEC ENERGIE élabore annuellement un plan de formation tenant compte des besoins prioritaires des services et des demandes individuelles des agents exprimées lors des évaluations annuelles.

A ce titre, le plan de formation comprend notamment les formations nécessaires à l'intégration et la professionnalisation des agents, à leur perfectionnement et à la préparation aux concours et examens professionnels.

Pour rappel, le plan de formation 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire avec 27 formations annulées sur 60 prévues. 15 des 33 formations maintenues se sont déroulées à distance, représentant 137,5 jours au total pour 83% de l'effectif formé (soit 50 agents) et une dépense de 18 060 euros.

Avec un budget prévisionnel de 25 000 €, le programme prévisionnel de formation 2021 - **annexe 3 p 53** - couvre au principal de nombreuses thématiques « métier » : les achats publics, les ressources humaines, les finances, l'hygiène et la sécurité, la réglementation et les normes appliquées pour construire des réseaux publics d'électricité, d'éclairage et de signalisation lumineuse, les domaines de l'informatique et de la cartographie, les métiers de la communication, tout le champ opération de la transition énergétique et de l'urbanisme.

Il porte sur près de 60 actions de formation (sur 110 demandées initialement).

Compte tenu des besoins exprimés par les agents dans le cadre des comptes rendus annuels d'évaluation, de la dotation budgétaire, de la disponibilité des agents au regard de l'activité des services et des offres de formation par les organismes spécialisés, il a été privilégié les formations CNFPT, les formations collectives et celles réalisées par certains agents au titre de leur compétence et expertise et enfin les formations de perfectionnement.

9. ADHESION AU CNAS

Le SDEC ENERGIE a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) en 1985.

Cette association, qui compte 20 111 structures territoriales adhérentes représentant 799 397 bénéficiaires, propose une offre complétée de prestations visant notamment à les liens de solidarité des agents.

Le Conseil d'Administration du CNAS a décidé le 3 juin 2021 que les cotisations 2021 et 2022 seront identiques à celles de 2020, à savoir 212 euros par agent actif et 137.80 euros par retraité, soit, pour le SDEC ENERGIE, un montant de 12 720 euros et 964.60 euros annuels sur la base de 60 actifs et 7 retraités.

Considérant que la mission principale du CNAS est de proposer des services qui concernent prioritairement les agents actifs de la fonction publique (et leurs familles), la commission propose de maintenir le principe de l'adhésion du SDEC ÉNERGIE au CNAS uniquement pour ses agents actifs pour la durée du mandat en cours et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

En effet, la faible utilisation par les agents retraités des prestations offertes par le CNAS et l'augmentation importante attendue du nombre de retraités dans les années à venir, conduit la commission à suspendre le bénéfice de ce dispositif aux agents retraités.

Il est proposé un renouvellement tacite jusqu'en 2026, échéance du mandat des élus du Bureau Syndical, et sous réserve d'une augmentation raisonnable des cotisations annuelles.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider de renouveler son adhésion au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'acter son renouvellement annuel par tacite reconduction sous réserve de l'évolution raisonnable des montants de cotisations,
- de décider de verser annuellement au CNAS une cotisation forfaitaire calculée selon le nombre de bénéficiaires actifs au 1^{er} janvier de l'année considérée et ce à compter du 1^{er} janvier 2022,
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 6458 du budget principal,
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer la convention d'adhésion ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

10. ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU COMITE TECHNIQUE

Conformément à l'annonce faite lors des derniers Bureaux Syndicaux, dans le cadre de la mise en place des instances paritaires de la collectivité, les agents du syndicat ont été invités le 22 juin dernier à procéder à l'élection de leurs représentants au Comité Technique.

Une liste unique et excédentaire de 12 candidats, soutenue par la Fédération Autonome de la Fonction publique territoriale - FA-FPT - a été élue par 53 voix (soit 94,6 % des suffrages exprimés).

Ont ainsi été élus :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Madame Sandrine BONNEGENT	Monsieur François THOMAS
Madame Sandrine MARIE-LE BRUN	Madame Patricia MOYROUD
Monsieur David MAILLARD	Monsieur Loïc CORDON

Pour mémoire, les représentants de la collectivité dans cette même instance sont :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Madame Catherine GOURNEY-LECONTE	Monsieur Hervé GUIMBRETIERE
Monsieur Philippe LAGALLE	Monsieur Henri GIRARD
Monsieur Jean LEPAULMIER	Madame Brigitte BARILLON

Suite à ce scrutin, la 1^{ère} réunion du Comité Technique aura lieu le 6 juillet 2021 à 14h30. L'ordre du jour prévisionnel de cette séance est le suivant :

- Retour sur le déroulement du scrutin,
- Présentation de la composition du Comité Technique Elus/Agents,
- Rappel des compétences et cas de saisine du CT,
- Elaboration et adoption du Règlement Intérieur du Comité Technique (règles de fonctionnement de l'instance),
- Calendrier prévisionnel des séances.

11. EXTENSION DU BENEFICE DU RIFSEEP AU CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE

Par délibération du Bureau Syndical en date du 14 septembre 2018 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré pour les agents de la filière administrative du SDEC ENERGIE et, par délibération du Bureau Syndical du 20 novembre 2020, il a été étendu au bénéfice des agents relevant des cadres d'emploi de la filière technique.

Considérant la création décidée par le Bureau Syndical du 19 mars 2021, de deux emplois d'agents de maintenance éclairage public- signalisation lumineuse au grade d'agent de maîtrise, respectivement à compter du 1^{er} avril et du 1^{er} juillet 2021 et qu'il y a donc lieu d'étendre le RIFSEEP au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Il sera proposé de mettre à jour le tableau des groupes de fonctions et les montants annuels comme suit :

FILIERE TECHNIQUE				
A	GAT1	Directeur général	Ingénieur en chef	55 000 €
	GAT2	Directeurs de département	Ingénieur en chef	35 400 €
	GAT3	Responsables de services	Ingénieur	26 900 €
	GAT4	Experts sans encadrement	Ingénieur	19 700 €
B	GBT1	Adjoints au responsable	Technicien	11 880 €
	GBT2	Experts sans encadrement	Technicien	11 090 €
C	GCT1	Assistants techniques	Agent de maîtrise / Adjoint technique	10 000 €

Vu la détermination des groupes de fonctions relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du Complément Indemnitaire sont fixés, pour la filière technique, comme suit :

Catégorie	Groupe de fonctions	Emplois	Cadre d'emploi	Montants annuels maxi du CIA
A	GAT1	Directeur général	Ingénieur en chef	6 200 €
	GAT2	Directeurs de département	Ingénieur en chef	4 000 €
	GAT3	Responsables de services	Ingénieur	3 000 €
	GAT4	Experts sans encadrement	Ingénieur	2 200 €
B	GBT1	Adjoints au responsable	Technicien	1 300 €
	GBT2	Experts sans encadrement	Technicien	1 300 €
C	GCT1	Assistants techniques	Agent de maîtrise / Adjoint technique	600 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider d'intégrer, à compter du 1^{er} juillet 2021, au dispositif du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les agents contractuels de droit public relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise de la filière technique dans les conditions ci-dessus exposées ;
- de décider d'instaurer, pour ce cadre d'emploi dans ces mêmes conditions, et ce à compter du 1^{er} juillet 2021 :
 - o L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
 - o Le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- de décider de prévoir et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget principal primitif au chapitre 012 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et le montant du CIA pour chaque agent concerné ;
- d'autoriser Madame la Présidente à procéder à toutes les formalités afférentes et à signer tous les actes et documents se rapportant à ces décisions.

o Achats / Marchés publics / Finances

12. PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de la gestion de ses commandes, et en tenant compte des seuils de passation des marchés publics, le SDEC ENERGIE a souhaité élaborer un document faisant état des principales obligations applicables dans ce cadre (pièces de la consultation, publicité, délai de consultation, possibilité de négocier etc.).

Le document proposé en **annexe 4 p 55** a vocation à compléter et remplacer le document « Procédure interne Achats du SDEC ENERGIE » voté initialement au Bureau Syndical du 30 juin 2014 et ajusté les 30 octobre 2015 et 23 février 2018.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter le document «Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics» ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

13. MISE EN PLACE DE LA M57

La nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 sera applicable de plein droit à toutes les collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2024.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises privées,
- Fusionner les instructions budgétaires et comptables (M14, M52 et M71) en une seule,
- Simplifier les documents comptables obligatoires par la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Les principaux changements portent sur :

- L'assouplissement des règles comptables par la mise en place de la fongibilité des crédits et de la pluri-annualité des programmes,
- La généralisation du principe de provisions pour risques et charges,
- La possibilité de changement de méthode comptable sous certaines conditions,
- L'obligation d'établir un règlement budgétaire et financier validé par la collectivité,
- La rigueur accrue dans la gestion de l'actif : immobilisations, amortissements et subventions d'investissement versées,
- La suppression des éléments exceptionnels et donc du résultat exceptionnel,
- L'application de nouvelles références des fonctions.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le SDEC ENERGIE se dote de moyens pour renforcer la qualité budgétaire et comptable de ses opérations. A ce titre, il a acquis un nouveau logiciel de gestion financière et s'est porté candidat à la mise en œuvre du compte financier unique.

S'inscrivant dans cette dynamique, la commission proposera d'anticiper le passage de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2022.

Il appartiendra au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition avant qu'elle ne soit soumise à l'approbation du Comité Syndical du 30 septembre 2021.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présentera les travaux de la commission, réunie le 29 juin 2021.

14. CONSULTATION DU SDEC ENERGIE SUR L'ETABLISSEMENT DE DEUX NOUVEAUX ZONAGES ET LA REVISION D'UN TROISIEME ZONAGE

Depuis la création du droit à l'injection des installations de production de biométhane dans les réseaux de gaz en 2018, il revient aux gestionnaires de réseaux de proposer à la CRE (Commission de régulation de l'énergie) la création de zonages de raccordement des installations de production de biogaz. Ces zonages définissent le mode de raccordement des installations d'injection le plus pertinent des futurs projets dans chaque zone (il s'agit ici de minimiser les investissements de raccordement et de renforcement).

Ce zonage est prescriptif : toutes les demandes de raccordement des installations de production de biométhane dans cette zone devront être conformes à ce zonage approuvé.

Ce zonage induit une prise en charge des coûts de renforcement des réseaux de gaz, lorsqu'ils sont indispensables aux raccordements de ces installations, par l'ensemble des usagers via l'ATRD (Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution de gaz naturel), si le ratio I (Il s'agit des investissements de renforcement et de raccordement nécessaires pour permettre l'injection de biométhane sur la zones) /V (Ce sont les capacités probabilisées d'injection des projets existants et le potentiel méthanisable estimé à 2050, ces deux paramètres étant pondérés) est inférieur à 4 700€/Nm³/h sur la zone de raccordement.

Les AODG (autorité organisatrice de la distribution de gaz) sont consultées dans le cadre de l'élaboration et de la révision de ces zonages, avant transmission à la CRE.

Sur le département du Calvados plusieurs zonages ont été approuvés, il s'agit des zonages suivants :

- Caen - Bayeux, Argentan - Falaise,
- Livarot, Deauville.

Le SDEC ENERGIE est aujourd'hui consulté par GRDF sur l'établissement de deux nouveaux zonages (la consultation relative à leur création a débuté le 21 juin dernier et sera close le 12 juillet prochain), il s'agit des zonages suivants :

- Isigny sur Mer – Carentan,
- Vire- Flers.

Par ailleurs, dans le cadre des échanges réguliers que nous entretenons avec GRDF, le concessionnaire nous a informés du lancement lors de l'été d'une nouvelle consultation concernant la révision du zonage de Deauville.

La commission a donc émis un avis favorable sur l'établissement et la révision de ces trois zonages, dans l'attente, pour ce dernier, du lancement de la consultation qui de fait est intervenu le 1^{er} juillet dernier.

Il sera dressé, en séance un état ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 30 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

15. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 5 p 57**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser les participations du SDEC ENERGIE pour les 7 projets proposés, d'un montant de 132 459,48 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 80 694,79 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

16. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 6 p 58**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 9 projets proposés, d'un montant total de 91 321,75 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 59 814,02 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 1^{er} juillet 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

17. SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur des demandes d'aides reçues d'INHARI et de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, la commission proposera de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
INHARI	CAUMONT-SUR-AURE	- Installation d'une VMC Double flux - Isolation des parois extérieures - Remplacement des vélux	29 991 €	42 %	2 000 €	2 350 €
	MAY-SUR-ORNE	- Isolation des rampants - Remplacement du système de chauffage par une chaudière à condensation gaz - Remplacement des vélux - Installation de volets	26 402 €	58 %	2 000 €	2 670 €
SOLIHA	GENNEVILLE	- Isolation de la toiture - Remplacement des menuiseries - Installation d'une VMC hygro B	23 511 €	46,4 %	2 000 €	2 250 €
	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	- Isolation extérieure des parois	21 518 €	42 %	2 000 €	2 250 €

* frais de gestion inclus

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver les aides proposées pour les communes de Caumont-sur-Aure, May-sur-Orne, Genneville et Hérouville-Saint-Clair ;
- de dire que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

M. Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 30 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

18. MODALITES DE CALCUL DU FORFAIT D'EXPLOITATION DES CHAUFFERIES BOIS

Pour rappel, le SDEC ENERGIE gère actuellement l'exploitation de deux chaufferies bois énergie. Quatre nouvelles installations devraient être mises en service d'ici cette fin d'année.

Conformément au guide des aides et contributions financières, le forfait de maintenance pour les collectivités ayant transféré leur compétence « Energies Renouvelables » pour des projets bois doit être fixé par décision du Bureau Syndical.

Ce forfait prend en compte le coût réel des opérations courantes d'exploitation et permet de couvrir le temps passé par les agents du syndicat, sans pénaliser la rentabilité économique des chaufferies bois. Le forfait pourra être réévalué chaque année sur proposition du Comité Syndical.

Il sera proposé de définir une contribution de la collectivité qui comprend :

- Une part variable qui sera répercutée à l'euro près : elle correspond aux montants des dépenses réellement effectuées pour les opérations courantes d'exploitation (supervision, assurance, achat de combustible, maintenance préventive...),

Et

- Une part fixe qui correspond au temps passé par les agents du syndicat pour suivre l'exploitation des installations (frais de gestion). Une distinction est faite selon le type de chaufferie :
 - o Chaufferie granulés : 250 €/an
 - o Chaufferie bois plaquettes : (500 € + 2 €/kW)/an

A noter que les frais engagés dans le cadre d'opérations de maintenance curative feront l'objet d'un accord préalable de la collectivité, avant engagement de la dépense.

Un appel à contribution sera effectué 1 fois/an, pour l'ensemble des frais d'exploitation. Concernant la maintenance curative, la contribution de la collectivité est appelée après la réalisation de chaque opération de maintenance.

L'ensemble de ces dispositions fera l'objet d'une mise à jour des Conditions Techniques, Administratives et Financières attachées à cette compétence, actées au Comité Syndical de début 2022.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver la mise en place d'une contribution des collectivités aux charges d'exploitation avec d'une part, une partie variable correspondante à une répercussion au réel des dépenses réalisées pour les opérations courantes d'exploitation et d'autre part, une partie fixe correspondante aux frais de gestion du syndicat ;
- d'approuver les modalités de calcul et l'application des frais de gestion du SDEC ENERGIE ;
- d'approuver les modalités de mise en œuvre de la maintenance curative ;
- de dire que la recette sera imputée à l'article 747485 du budget principal ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

19. CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RESEAU TECHNIQUE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR BOIS A OUILLY LE TESSON

La commune d'Ouilly-le-Tesson souhaite développer un projet de chaufferie bois associée à un réseau technique de distribution chaleur pour alimenter 4 bâtiments (école, logements et salle polyvalente).

En vertu de la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Ouilly-le-Tesson n°31-2018 du 27 août 2018, la collectivité a transféré sa compétence « Energies renouvelables » au syndicat. Par délibération du 15 juin 2021, elle a approuvée l'élargissement du périmètre de cette compétence pour la mise en œuvre de ce projet bois.

Ce projet s'inscrit dans un programme de rénovation globale de bâtiments communaux pour lequel la commune est éligible aux subventions de l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel du projet de chaufferie bois et du réseau de distribution de chaleur associé est le suivant :

DEPENSES	MONTANT (€ HT)	RECETTES	MONTANT (€)	%
Chaufferie + Process bois	155 151 €	RÉGION	18 775 €	7 %
Chaudière d'appoint / secours	20 000 €	ADEME	22 082 €	7 %
Réseau et sous-stations	36 527 €	ÉTAT (DSIL)	106 735 €	40 %
Études (hors Maîtrise d'œuvre)	6 322 €	ÉTAT (DETR)	42 694 €	16 %
VRD	5000 €	SDEC ENERGIE	81 551 €	30 %
Aléa de chantier	13 380 €			
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 457 €			
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	271 837 €	TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS	271 837 €	

Après avis des services de la Préfecture, l'éligibilité du syndicat aux subventions (DSIL et DETR), en tant que maître d'ouvrage agissant pour le compte de la collectivité par transfert de compétence nécessite une convention entre les préfectures de Normandie et du Calvados, la commune et le SDEC ENERGIE.

Ainsi, la commission proposera au Bureau Syndical la signature d'une convention entre les Préfectures de Normandie, du Calvados, la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ENERGIE pour que le préfet de Région puisse prendre un arrêté attributif qui permettra au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible. (**annexe 7 p 59**).

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'acter la signature d'une convention entre les Préfectures de Normandie, du Calvados, la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ENERGIE pour permettre au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible ;
- de valider le plan de financement prévisionnel et les modalités de financements proposés ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

20. PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ENERGIE - MAIRIE DE CORMOLAIN

Par délibération en date du 19 mars 2021, le Bureau Syndical a accepté, l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Cormolain pour son projet de création d'un réseau technique de distribution de chaleur bois granulés sur la mairie.

Le coût du projet est évalué à 30 000 € HT. La consultation des entreprises de travaux est en cours.

Conformément au guide des contributions et aides financières, la participation financière du SDEC ENERGIE au projet serait donc de 30 000 € x 30 % = 9 000 €.

Des financements complémentaires seront demandés :

- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables,
- Aide de l'ADEME dans le cadre du contrat patrimonial du SDEC ENERGIE.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Chaudière à granulés	10 000 €	Région	1 980 €	7 %
Autres équipements, accessoires et main d'œuvre	20 000 €	ADEME (contrat patrimonial)	4 671 €	15 %
		Commune de Cormolain	14 349 €	48 %
		SDEC ENERGIE	9 000 €	30 %
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €	

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'acter le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un réseau technique de chaleur pour la mairie de Cormolain, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

21. CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS JURIDIQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA ZAC DE LA FOSSETTE

La communauté de communes Cœur de Nacre a sollicité le syndicat pour envisager le développement d'un projet de production d'électricité photovoltaïque sur les toits des bâtiments qui composent l'extension de la ZAC de la Fossette. Le projet dispose d'un potentiel sur plus de trente bâtiments, pour une surface totale de panneaux de plus de 20 000 m².

Afin de partager les coûts d'études et d'analyse juridique liés au montage d'un tel projet, il convient de formaliser une convention de partenariat (sur le même modèle que le projet de la FIEFFE à Vire Normandie).

Les coûts financiers portent sur les différentes études nécessaires pour évaluer la faisabilité du projet et notamment :

- Le dimensionnement et le modèle économique,
- La faisabilité juridique,
- La structure de la société de projet et sa gouvernance.

Le montant estimé des coûts est de 30 000 € HT. Ils seront supportés à part égale par la communauté de communes et par le SDEC ENERGIE.

Si le projet venait à se réaliser, ces coûts de pré-étude seraient reversés dans le coût global de l'opération.

Le projet de convention est joint en **annexe 8 p 70**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- *D'acter la signature d'une convention avec la communauté de communes Cœur de Nacre pour le partage des frais d'études et d'analyse juridique liés au montage du projet photovoltaïque sur la future ZAC ;*
- *de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

22. REVISION DES DROITS DE CESSION DE L'EXPOSITION 2050

Par délibération du 27 mai 2016, le Bureau Syndical a autorisé la mise à disposition de la conception scénographique de l'exposition 2050 pour le compte de tiers sous condition de paiement d'une indemnité au SDEC ENERGIE. ; Cette indemnité s'élève à 7 000€ pour un exemplaire de l'exposition fixe.

Le syndicat d'énergies de la Haute Vienne a manifesté son intention de demander la reproduction de l'exposition 2050.

Compte tenu du travail d'adaptation, de mise à jour des supports et du temps écoulé depuis la création de l'exposition, le syndicat de la Haute Vienne sollicite le SDEC ENERGIE pour une réduction du montant de l'indemnité demandée.

La commission s'est prononcée en faveur d'une réduction de 2 000€. Le montant de l'indemnité proposée au syndicat de la Haute Vienne pour autoriser la reproduction de l'exposition fixe 2050 serait donc de 5 000€

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'acter la mise à disposition de la conception scénographique de l'exposition 2050 au profit du syndicat d'énergies de la Haute Vienne en contrepartie d'une indemnité de 5 000€ ;
- de dire que la recette sera inscrite au chapitre 75 du budget principal du SDEC ENERGIE ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présentera les travaux de la commission, réunie le 25 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

23. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6EME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2021, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 19 projets, pour un montant de 442 989 € HT, dont 28 358 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 414 631 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

→ **Annexe 9 p 75 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée,
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581- Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

24. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 5EME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2021, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 9 projets, pour un montant de 499 559 € HT.

→ **Annexe 10 p 76 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

25. PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2021, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 8 projets, pour un montant de 360 730 € HT.

➔ **Annexe 11 p 77 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la quatrième tranche de travaux 2021 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée,
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

26. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Le Bureau Syndical sera invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
VIRE NORMANDIE (VIRE)	A	RUE GIRARD	EP	248 291,98 €	53 520,07 €	22%
PONT L'EVEQUE (Pont l'Evêque)*	A	RUE DU CHAPEAU ROUGE ET CHEMIN DRUMARE	EP	128 992,74 €	1 992,74 €	2 %

* Uniquement le fourreau d'éclairage public (la fourniture et la pose du matériel étant gérées par la ville de Pont l'Evêque)

Les projets de conventions sont joints en **annexe 12 p 78**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de Vire Normandie et Pont l'Evêque ci-avant décrites ;
- d'adopter les conventions correspondantes ;
- de dire que les dépenses seront imputées à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et de les autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les quatre conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ASNELLES	"LES VILLAS DE NACRE" 20 lots	SAS Triumvirat Finances	Pose de 251 ml de réseaux BT souterrains, de 117 ml de branchements BT souterrains.	34 566,38 €
BOULON	"LES COUTURES" 28 lots	MERCATOR by Habitat Project	Pose de 413,70 ml de réseau BT souterrain, de 177,20 ml de câble de branchement souterrain.	47 708,45 €
ST-GERMAIN-LE-VASSON	"LE CLOS DE LA VALLEE" 12 lots	SARL ARKETYPE IMMOBILIER	Pose de 98 ml de réseau BT souterrain, de 87,5 ml de câble de branchement souterrain.	16 852,74 €
ST-SYLVAIN	"LE CLOS ROCHER - Tranche 1" 23 lots	NEXITY FONCIER CONSEIL	Pose de 528 ml de réseau BT souterrain, de 154 ml de câble de branchement souterrain.	49 178,52 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter les quatre conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure électrique, pour un montant total de 148 306,09 € ;
- de dire que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les dites conventions et à les mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission, réunie le 25 juin 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

27. ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 5EMES TRANCHES DE TRAVAUX 2021

➤ **Travaux 2021 < 40 000 € HT**

La commission présentera au Bureau Syndical la cinquième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 000 € HT en **annexe 13 p 92**.

Programme travaux	Nombre de projets	Montant TTC
EP : Extension / renouvellement	41	155 467 €
EP : Efficacité énergétique	2	30 559 €
EP : Renouvellement lampadaires > 30 ans	3	43 305 €
Total	46	229 331 €

➤ **Travaux 2021 > 40 000 € HT**

La commission proposera au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'éclairage public, pour un montant total de 1 040 830 € TTC (**annexe 14 p 94**) :

PROGRAMME DE TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Tranche EP extension renouvellement	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT	74 423 €
	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	ECLAIRAGE D'UN STADE DE FOOT	69 295 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	SAINT-PIERRE-EN-AUGE (ensemble du territoire)	DIAG EP ET PROG R30 2021	55 407 €
	BAYEUX	BAYEUX	DIAG EP 2021	110 149 €
	COURSEULLES	COURSEULLES	DIAG EP 2021	112 951 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	CHICHEBOVILLE	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	335 058 €
	FALAISE	FALAISE	MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC TRANCHE 2021	167 205 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES R30 ET EFFICACITE ENERGETIQUE - TRANCHE 2021	116 342 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée ;
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

28. VENTE DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES DU SDEC ENERGIE

Pour rappel, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics, sur une période donnée aux vendeurs d'énergie et de carburants, appelés les obligés.

Compte-tenu du fait que les obligés ont vendu moins d'énergie en 2020 suite à la crise Covid le prix de rachat des CEE a subi une baisse et les derniers CEE vendus en juin 2020 ont été vendus à la valeur de 8,192 € ht/MWh cumac.

Considérant que le SDEC ENERGIE est titulaire d'un volume de 17 452 708 MWh cumac, le syndicat a sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans l'échange de CEE.

Le tableau suivant résume le niveau des offres réceptionnées :

Structure	Montant en € HT	Note sur 20	Classement
ACT COMMODITIES	7,357	15,9	1er
CEE CONSEILS			
COMPAGNIE DES ECONOMIE D'ENERGIE : LAC2E	7,11	14,7	7ème
CTR CONSEIL GROUPE LEYTON	7,34	15,8	2ème
ECONOMIES D'ENERGIE	7,15	14,9	4ème
EDF			
ENGIE	7,04	14,4	8ème
GEO PLC			
GREEN PRIME	7,316	15,7	3ème
LA POSTE			
LA SOCIETE FINANCIERE			
OBJECTIF-ECOENERGIE	7,12	14,8	6ème
SONERGIA			
STX COMMODITIES	7,125	14,8	5ème
TEKSIA			
TOTAL DIRECT ENERGIE	7	14,2	9ème

Compte tenu du montant des offres, la commission proposera au Bureau Syndical de vendre, dès maintenant, 100% des CEE disponibles.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider d'attribuer la vente des 17 452 708 KWh cumac du SDEC ENERGIE au titre de l'année 2021 à la société ACT COMMODITIES pour le prix de 7,357 € du MWh qui apportera une recette de 128 400 € ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer les pièces, actes et documents s'y rapportant.

29. CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE RENOUELEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS A VIGNATS

Le SDEC ENERGIE propose aux collectivités la réalisation de diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande de la commune de Vignats pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans :

Dans la liste des 132 communes*	Programme de Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans		Durée
	Nbre de luminaires	Montant HT	
oui	37	12 641 €	4 ans

Cette collectivité étant adhérente à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de valider ce diagnostic afin d'établir la convention permettant la réalisation du programme de travaux proposé et dont le financement est adossé aux aides et contributions actées par délibération du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021.

La convention correspondante est jointe en **annexe 15 p 95**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter la mise en œuvre du diagnostic des installations d'éclairage public proposées pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans de la commune de Vignats ;
- d'approuver la signature de la convention correspondante ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 11 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice et conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9. Madame la Présidente constatant la présence de 17 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation. A noter simplement que le point relatif à l'avenant n°3 à la convention de concession d'électricité est reporté au prochain Bureau Syndical, en vue d'une présentation au Comité Syndical du 30 septembre 2021.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2021
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
3. Compte-rendu des délégations
4. Marchés Publics
5. Actualités
6. Échéances 2021

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

7. Avenant n°4 à la convention d'honoraires liant le SDEC ÉNERGIE et le groupe D&Associés notaires
9. Avenant n°2 à la convention d'intervention - TST - Travaux Sous Tension
10. Avenant n°2 à la convention de branchements
11. Déclassement et décision de ne pas solliciter la remise de la parcelle AA0112 de Verson

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
13. Aides aux extensions pour sites privés

TRANSITION ENERGETIQUE

14. Convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Caen la mer dans le cadre d'ACTEE
15. Energies renouvelables - Projet Bois - Valdalliere (Vassy)
16. Energies renouvelables - Projet Bois - Livarot-Pays-d'Auge (Fervaques)
17. Projet photovoltaïque au sol de la FIEFFE

MOBILITES BAS CARBONE

18. Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 5ème tranche 2021
19. Mise en place de la procédure « gestes commerciaux » Mobisdec

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

20. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 3ème tranche 2021
21. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021
22. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2021
23. Contrat d'aménagement des petites communes rurales (APCR)

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

24. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) - 4ème Tranche de travaux 2021

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 MAI 2021

Madame la Présidente soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2021, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2021 est approuvé.

2) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 7 mai dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET	
Mobilité durable	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières de 2 500 € - Bernières-sur-Mer
	Acquisition de 2 cycles électriques - Aides financières de 600 € - Trouville-sur-Mer
	Acquisition groupée de 48 cycles électriques - Aides financières de 14 400 € - Communauté de communes Cœur de Nacre
Transition énergétique	Audits énergétiques - Aides financières
	Bonneville la Louvet - 325,50 € Louvigny - 1 230 € Communauté de Communes du Pays de Falaise - 1 449 €
	Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados 2021/2024
	Construction d'une chaufferie à granulés
Eclairage Public	Annexe de la mairie de Valdallière - Société BLC Confort pour 29 594,62 € Cormolain - déclaration sans suite
	Contrat de territoire avec le CD14 pour intégrer l'éclairage de l'enceinte sportive de Potigny
Solidarité	Fonds de Solidarité Energie (FSE) - Versement de la dotation 2021 : 20 000 € à la signature de l'avenant puis solde début 2022 sur la base des résultats du dispositif (maximum 20 000 €)
	Aides financières pour impayé de gaz propane - Convention avec le CCAS de Noues de Siennes - 500 €
Communication	Convention de partenariat avec l'UAMC
Finances	Virement de crédits
	Budget Principal - 1 500 € du chapitre 020 à l'article 4581617 Budget « Energies Renouvelables - ENR » - 3 000 € du chapitre 022 au chapitre 67

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le Bureau Syndical du 7 mai 2021.

3) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le début de ce mandat. La liste, jointe en annexe, a été transmise aux élus préalablement à la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

4) MARCHES PUBLICS

○ Résultats de consultations, nécessitant délibérations

Procédure	Objet / Lot		Attributaire
Procédure adaptée	Construction d'une chaufferie granulés et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Livarot-Pays-d'Auge (Fervaques)		VIMATHERMIQUE
Marchés subséquents suite à appel d'offres ouvert	Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques - marché subséquent n°3	LOT 1 - 22 kVA	ETOTEM
		LOT 2 - 50 kVA	DBT CEV
		LOT 3 - > ou = 100 kVA	DBT CEV

Après ces exposés et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

Pour le marché « Construction d'une chaufferie granulés et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Livarot-Pays-d'Auge (Fervaques) » :

- *DECIDE d'attribuer le marché à VIMATHERMIQUE pour un montant de 137 276,78 € HT ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

Pour le marché de « Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques - marché subséquent n°3 » :

- *DECIDE d'attribuer le lot 1 du marché subséquent n°3 à l'entreprise ETOTEM ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 2 du marché subséquent n°3 à l'entreprise DBT CEV ;*
- *DECIDE d'attribuer le lot 3 du marché subséquent n°3 à l'entreprise DBT CEV ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas délibération

Pour ce qui concerne les marchés subséquents n°3 relatifs au groupement de commandes 2020 pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité, la Commission d'Appel d'Offres, réunie ce 11 juin matin, a décidé d'adresser un avenant à l'accord-cadre aux 4 attributaires en modifiant à la hausse les délais maximum de livraison sur tous les lots : 120 jours à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

A partir du 1^{er} janvier 2022, les délais de livraison reviendront comme précisés dans l'accord-cadre initial.

Au retour des avenants signés par les 4 attributaires, il est prévu de revenir vers les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour statuer sur la suite à donner aux marchés subséquents n°3.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Consultations en cours**

Objet	Type de procédure
Travaux aériens et souterrains sur les réseaux	Appel d'offres ouvert
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité	
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (8m)	
Marchés subséquents n° 3 transformateurs (8 lots)	Marchés subséquents suite à appel d'offres ouvert
Traitement dématérialisé des DT DICT ATU	Procédure adaptée
Fourniture de panneaux à messages variables	
Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte (Gymnase et dojo - Potigny)	Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable
Mission d'installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Valdallière	
Mission d'installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain	
Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Landelles-et-Coupigny	

Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2021 :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Construction d'une chaufferie à Courtonne-La-Meurdrac	Lot 1 - VRD, Gros œuvre, Clos couvert	VAUBAN GC	SAS DELAUBERT	Charpente, couverture et bardage	16 000 €
			Métallerie SLP	Serrurerie métallerie	14 646,20 €
			SARL EPA	Plâtrerie	1 400 €

Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces sous-traitances.

5) ACTUALITES

○ **Ordre du jour du Comité Syndical du 24 juin 2021**

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 24 juin 2021 à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen/Normandie à St Contest.

Il se tiendra dans le strict respect des contraintes qu'impose la loi d'urgence sanitaire en vigueur.

Son ordre du jour définitif est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 - Compte-rendu des décisions de la Présidente - Etat des adhésions et des transferts de compétences - Agenda du Comité Syndical 	
Signature de la convention de partenariat avec l'UAMC			
Décisions d'intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Financement par fonds de concours - Projet photovoltaïque de la FIEFFE : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Convention compte courant d'associés - CCA ✓ Convention de garantie ✓ Pacte d'associés 	
	Concessions	<ul style="list-style-type: none"> - Electricité - Gaz 	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n° 2 à la convention d'intervention « Travaux Sous Tension » - Avenant n° 2 à la convention de branchements - Missions de contrôle 2020

A la suite des différentes rencontres organisées avec les communes susceptibles de demander un changement de catégorie (de B1 à B2) aucune demande n'a finalement été exprimée. Ce sujet avait été annoncé dans la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

De même, les négociations toujours en cours avec Enedis ne permettent pas une présentation du projet d'avenant n° 3 à la convention de concession d'électricité à ce prochain Comité Syndical. Ce nouvel avenant devrait pouvoir être soumis à l'approbation du Comité Syndical du 30 septembre 2021.

Le Bureau Syndical valide cet ordre du jour.

Arrivée de M. Denis CHÉRON.

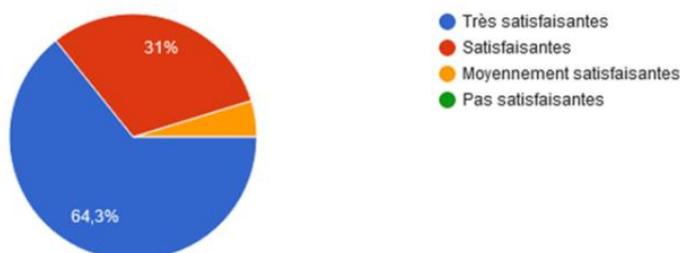
o **Commissions Locales d'Energie - CLE**

Les premières Commissions Locales d'Energie du mandat, dans leur format de réunions locales d'information, se sont tenues du 31 mai au 9 juin 2021.

Sur plus de 1 500 invitations envoyées (délégués – maires – présidents – parlementaires – conseils régionaux et départementaux – partenaires), 60 % des collectivités ont été représentées (31 % d'élus).

La CLE de PRE BOCAGE INTERCOM, réunie le 2 juin à Vire Normandie (Roullours), a permis l'élection de M. Philippe BAZIN, délégué de Longvillers, représentant de la CLE au Comité Syndical.

A l'issue de chacune des réunions, une enquête de satisfaction a été adressée aux élus présents. Au vu des 84 réponses réceptionnées, plus de 94% ont trouvé ces réunions satisfaisantes voire très satisfaisantes :



Monsieur le Directeur Général des Services précise qu'au vu des observations formulées par les élus, les prochaines présentations devront être un peu plus courtes. Il est, par ailleurs, nécessaire de commencer à réfléchir sur les sujets à présenter en novembre.

Un dossier, présentant le taux de participation CLE par CLE, la représentation géographique de l'ensemble des communes du Département, la liste des représentants au Comité Syndical mise à jour et le résultat de l'enquête, a été remis aux membres du Bureau Syndical en début de séance.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication en confirmant que ces réunions ont été appréciées des élus locaux.

○ **Workplace : réseau social interne du SDEC ÉNERGIE**

Comme évoqué à l'occasion du Bureau Syndical du 7 mai dernier, Madame Laurence LEBORGNE, adjointe du service Communication, présente la plate-forme de communication interne, Workplace ainsi que les groupes ouverts aux membres du Bureau Syndical, à savoir :

GROUPES OUVERTS AU BUREAU SYNDICAL	THÉMATIQUES
 ACTUALITES DU SDEC ENERGIE	Actualités sur les activités / projets en cours ou à venir : travaux, événements, assemblées, etc...
 ACTUALITES	Actualités de l'énergie, des autres syndicats d'énergie, des collectivités, etc...
 COMMUNICATION	Informations pratiques, événements, publications, etc...
 INFORMATIONS DIRECTION GENERALE	Informations, actualités émanant de la Direction Générale
 LE SDEC ENERGIE DANS LES MEDIAS	Revue de médias des actions du SDEC ÉNERGIE
 QUALITÉ	Démarche qualité au SDEC ÉNERGIE : management de la qualité et management de l'énergie
 TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION ECOLOGIQ...	Idées concernant la transition écologique au bureau, à la maison...
 Workplace SDEC ENERGIE	Utilisation du <u>Workplace</u> du SDEC ÉNERGIE

Elle les informe qu'une invitation personnelle à rejoindre le réseau leur sera adressée dans l'après-midi.

Un mail de confirmation leur sera adressé automatiquement après inscription et à chaque fois qu'ils rejoindront un nouveau groupe.

Des notifications par mail les informeront des nouvelles publications, mises à jour,...

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Normandie Energies Tour – 5^{ème} édition

Il est rappelé que compte tenu de la crise sanitaire, le SDEC ÉNERGIE a été contraint d'annuler l'édition 2020 du Normandie Énergies Tour prévue le 20 septembre 2020.

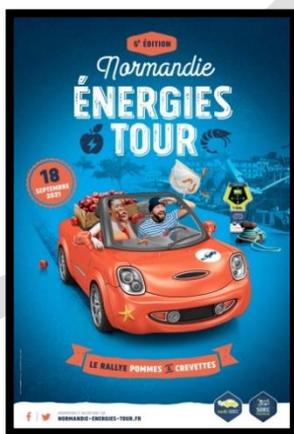
L'évolution de la pandémie permet d'envisager cette année la tenue de la 5^{ème} édition du Normandie Energies Tour, le samedi 18 septembre 2021, 1^{er} jour de la semaine européenne du développement durable, qui se déroule du 18 septembre au 8 octobre 2021.

Dans ces conditions, il est proposé au Bureau Syndical de confirmer l'organisation de cette 5^{ème} édition ; le rallye 2021, intitulé « Pommes et Crevettes », conduisant les équipages sur la Côte Fleurie et dans le Pays d'Auge.

Après projection du film de présentation de la 1^{ère} édition de 2016, les contours du Rallye sont présentés en séance.

Dans le respect de la situation sanitaire du moment, le départ de ce rallye est prévu le matin sur la commune d'Hermanville-sur-Mer pour une arrivée en fin de journée à Pont-l'Évêque.

Les actions de communications débiteront dès la mi-juin pour, notamment, enregistrer les premières inscriptions et rechercher les partenariats possibles. Le visuel de cet événement est projeté en séance :



Monsieur Patrice GERMAIN précise que ce 18 septembre, le président de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, Monsieur Olivier PAZ, réuni l'ensemble des maires de la collectivité pour un séminaire sur toute la journée. Il trouve regrettable que les élus locaux, dont il fait partie, ne puissent participer à ce temps fort qui aura lieu, en partie, sur le territoire de la communauté de communes.

Le budget de cette manifestation est évalué à 28 000 € en dépenses et 7 000 € en recettes.

Pour participer, les équipages doivent régler un droit d'inscription. Aussi, pour permettre l'encaissement de ces inscriptions, il est proposé, sur recommandation de la Paierie Départementale du Calvados, la création d'une régie de recettes permettant notamment cet encaissement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation du 5^{ème} Normandie Energies Tour en 2021 dans les conditions exposées et si les contraintes sanitaires l'autorisent ;
- **APPROUVE** les tarifs d'inscriptions au Normandie Energies Tour ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Il est également proposé au Bureau Syndical de maintenir les tarifs d'inscription au Normandie Energies Tour au niveau de ceux appliqués en 2019, à savoir :

- Tarif unique pour tous (particuliers, collectivités, services publics, entreprises, associations, ...) de 60 €, comprenant l'engagement d'un véhicule et d'un équipage de 2 personnes, les pauses café, le déjeuner buffet, le cocktail apéritif et les visites.
- Tarif passager supplémentaire de 30 € par personne – Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une régie de recettes relative à des évènements organisés par le Syndicat dans le cadre de ses activités « Mobilité Durable » ;
- **DECIDE** de rattacher cette régie au budget principal ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

o **Les Journées portes ouvertes**

L'organisation des CLE début juin a confirmé toute la nécessité et l'intérêt d'échanger en présentiel avec les délégués du syndicat.

La pandémie a réduit drastiquement les relations avec les membres malgré l'agilité du syndicat à organiser des webinaires et autres réunions en distanciel.

Les enjeux du mandat sont importants et le plan stratégique voté en décembre dernier par le Comité Syndical en est la matérialisation.

Les 1046 délégués, dont la majorité sont de nouveaux élus, doivent être informés et impliqués sur les différentes thématiques qui structurent l'environnement professionnel du syndicat.

La vocation des « Journées Portes Ouvertes » - JPO - est, au-delà de la découverte des services et des agents constituant le syndicat, de pouvoir informer et débattre avec les élus sur les axes de développement du SDEC ÉNERGIE.

Il est donc proposé l'organisation de Journées Portes Ouvertes accessibles aux nouvelles équipes municipales, intercommunales et à leurs services, ainsi qu'aux parlementaires, Conseillers Départementaux, Conseillers Régionaux et partenaires institutionnels et privés, locaux et nationaux (concessionnaires, Biomasse ...).

Ces JPO se dérouleront le jeudi 30 septembre et le vendredi 1^{er} octobre 2021, avec un accueil particulier réservé aux représentants du Comité Syndical à l'issue de l'assemblée générale du 30 septembre.

Organisées autour :

- de tables rondes et de conférences sur la thématique « Quels services pour demain ? » (Les actions de solidarité au profit des usagers en précarité énergétique / La transition énergétique, la production d'énergie renouvelable, chaleur, méthanisation, / Cartographie / Mapéo / données énergétiques / Les réseaux d'énergie, d'éclairage public et de signalisation lumineuse),
- d'expositions (Exposition de la Maison de l'Énergie, Mobilités bas carbone, Exposition de matériels d'éclairage innovants),

ces journées devront respecter les normes sanitaires du moment.

Monsieur Bruno DELIQUE présente le calendrier prévisionnel d'organisation de ces journées :

- Bureau Syndical - 11 juin : Validation de principe,
- Comité Syndical - 24 juin : Information,
- Juin / Juillet : Mobilisation des fournisseurs de matériels,
- Bureau Syndical - 9 juillet : Validation du programme,
- Début juillet : Save the Date,
- Juillet / Août : Finalisation des programmes d'ateliers et exposition de matériels,
- Début septembre : Invitation et ouverture des inscriptions,
- Bureau Syndical - 17 septembre : Etat d'avancement,
- Septembre : Finalisation des contenus des ateliers et des expositions.

Le budget de cette manifestation est évalué à 30 000 € en dépenses, réparties comme suit :

- Restauration = 12 000 €,
- Goodies = 3 000 €,
- Photos vidéos = 2 000 €,
- Communication et supports = 6 000 €,
- Location de tente et achat de matériels divers = 7 000 €.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications et valide l'organisation proposée.

○ **Retour groupe ad'hoc SEM**

Dans le cadre du positionnement stratégique d'accompagnement à la transition énergétique des territoires du Syndicat, le Bureau Syndical du 19 mars 2021 a décidé de constituer un groupe Ad'Hoc pour définir le positionnement du SDEC ÉNERGIE et les(s) outil(s) pertinent(s) pour assurer une stratégie cohérente de développement des EnR sur le territoire.

Cette commission Ad'Hoc, composée de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et de MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, Marc LECERF et Jean-Luc GUILLOUARD a été constituée afin de mener les investigations préalables nécessaires à l'évaluation de cette faisabilité.

Ce groupe Ad'Hoc s'est réuni une première fois le 25 mai dernier pour, notamment, rappeler le contexte dans son ensemble de la production EnR et évaluer les modes d'intervention possible du SDEC ÉNERGIE et les actions à mettre en œuvre pour la suite de cette évaluation.

Ces premiers échanges ont permis d'avoir une vue plus globale des enjeux pour le syndicat, notamment les attentes apparentes des EPCI lors des premiers travaux de la commission consultative, des outils les plus couramment utilisés, notamment l'usage des Sociétés d'Economie Mixte (SEM).

Les conclusions de cette 1^{ère} réunion sont présentées en séance :

- ✓ Evaluation des potentiels d'installation d'EnR sur le Calvados (second semestre 2021),
- ✓ Cerner les principales thématiques de la SEM : Périmètre d'intervention - statut de la structure - gouvernance et pacte d'associés...,
- ✓ Organisation d'échanges avec les partenaires potentiels (Présidents d'EPCI à FP, CUCM) à compter de début septembre.

La prochaine réunion du groupe ad'hoc est programmée juste avant le Bureau Syndical du 9 juillet prochain, à 8h30.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

6) ECHEANCES 2021

○ **Fin du premier semestre 2021**

JUIN 2021		
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants de la commission	Mardi 15 juin – 14h00 Fontaine Etooufeour
CONFERENCE DU TEN	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE / JL. GUILLOUARD	Lundi 21 juin – 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE / C. POISSON / JL. GUILLOUARD / G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 22 juin - 9h30
ELECTIONS PROFESSIONNELLES	P. LAGALLE	Mardi 22 juin de 9h00 à 17h00
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 24 juin- 14h00 CCI Caen Normandie
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	POULAIN / J. LEPAULMIER / A. LE FOLL AM. BAREAU / P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 25 juin – 9h30
WEBINAIRE 1H POUR COMPRENDRE « LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS »	L'ensemble des collectivités	Vendredi 25 juin – 11h00
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER / H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 25 juin – 14h00
COMITE SYNDICAL – <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité Syndical	Lundi 28 juin - 14h00 CCI Caen Normandie
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES- CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE / H. GIRARD C. FLEURY / B. BARILLON / F.GUÉGUÉNIAT	Mardi 29 juin – 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON / V. RUON P. GERMAIN / C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 29 juin – 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN / A. BOUJRAD P. GERMAIN / N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 30 juin – 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF / H. GIRARD N. LAMBINET-PELLE / P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 30 juin – 14h00

JUILLET 2021		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT / G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 1 ^{er} juillet – 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE / JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 1 ^{er} juillet – 14h00
AUDIT ISO 9001	Les services du SDEC ÉNERGIE	Lundi 5 juillet - Journée
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE / C. POISSON JL. GUILLOUARD / G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 6 juillet - 9h30
GROUPE AD'HOC SEM	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE / JY. HEURTIN M. LECERF / JL. GUILLOUARD	Vendredi 9 juillet - 8h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 9 juillet - 9h30 10h00

○ 2^{ème} semestre 2021

A noter le changement de date pour deux commissions et pour le dernier Bureau Syndical de l'année :

- La commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » du 8 octobre aura finalement lieu le lundi 4 octobre 2021 (9h30-11h30),
- La commission « Eclairage Public et Signalisation lumineuse » du 8 octobre aura également finalement lieu le lundi 4 octobre 2021 (14h-16h),
- Le Bureau Syndical initialement programmé le 3 décembre est avancé au vendredi 26 novembre 2021.

Les autres échéances restent sans changement depuis l'envoi, le 7 mai dernier, du planning complet de l'année 2021.

Une nouvelle mise à jour du calendrier sera communiquée aux membres du Bureau Syndical à l'issue de la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 25 mai 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

7) AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'HONORAIRES LIANT LE SDEC ÉNERGIE ET LE GROUPE D&ASSOCIES NOTAIRES

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre des travaux qu'il assure, le SDEC ÉNERGIE est appelé à conclure, soit des conventions amiables sous seing privé, établissant une des servitudes d'utilité visées à l'article L323-4 du Code de l'Energie, soit des servitudes de droit commun par acte authentique (acte notarié).

Afin de réitérer un certain nombre d'actes sous seing privé (conventions dénommées « protocoles B »), une convention d'honoraires a été conclue le 21 décembre 2018, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à compter du 25 janvier 2019, soit jusqu'au 25 janvier 2022, liant le SDEC ÉNERGIE, afin de réitérer les protocoles B en la forme authentique.

Considérant les avenants n°1 en date du 17 février 2019 (versement des honoraires complémentaires pour l'année 2019), n°2 en date du 21 août 2020 (avenant de transfert), n°3 en date du 19 janvier 2021 (versement des honoraires complémentaires pour l'année 2020) et le courrier en date du 2 avril 2021 du Groupe D & Associés Notaires sollicitant la mise en place d'acompte dans le cadre du règlement des émoluments et débours dus au titre de la présente convention, un 4^{ème} avenant à la convention initiale sera proposé au Bureau Syndical.

En effet, les dispositions de l'article R. 444-61 du code de commerce et de l'instruction du 14 août 2020 autorisant le versement d'un acompte dans le cas d'espèce avant service fait, le projet d'avenant n°4, proposé et joint en annexe 3 de la note de présentation jointe à la convocation des élus, précise les modifications introduites, à savoir :

« Conformément aux dispositions de l'article R. 444-61 du Code de commerce, les émoluments et débours dus au titre de la présente convention pourront faire l'objet d'une avance versée avant la signature de l'acte notarié sur la base d'un état de frais pour un montant de 700 € TTC. Le solde des émoluments et débours interviendra dans le mois suivant la réception de l'acte authentique disposant du visa des services de publicité foncière sur la base d'un second état de frais signalant le montant de l'avance et la somme restant due. »

Madame la Présidente soumet ce projet d'avenant à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE le contenu de l'avenant n°4 à la convention d'honoraires en date du 21 décembre 2018, conclue pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à compter du 25 janvier 2019 soit jusqu'au 25 janvier 2022 liant le SDEC ÉNERGIE et le Groupe D & Associés Notaires, afin de réitérer les protocoles B en la forme authentique ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

8) AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, par délibération en date du 21 juin 2018, le Comité Syndical a approuvé la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ÉNERGIE concède aux concessionnaires, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} juillet 2018 et, pour une durée de 30 ans.

Il rappelle également que, par délibération en date du 13 décembre 2018, le Comité Syndical a approuvé le contenu d'un premier avenant à cette convention de concession visant notamment :

- la détermination du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2019-2022 ;
- l'actualisation des dispositions relatives, à la liste des données utiles à la mise à jour du diagnostic technique, aux orientations de développement du territoire, aux tableaux de suivi des programmes d'investissements ;
- L'introduction d'un état des lieux « entrant » dans le corps du contrat et l'obligation pour les parties de réaliser un état des lieux de sortie ;
- La réduction du périmètre de la concession du calvados suite au retrait de la commune de Tessy-Bocage.

En outre, par délibération en date du 19 septembre 2019, la rédaction d'un avenant n°2 à cette convention de concession a permis de modifier également les dispositions suivantes :

- Article 17 de l'annexe 1 de la Convention de concession : intégration des attributs de la nouvelle convention « Moyenne Echelle » ;

- Article 17.2 de l'annexe 2A1 : intégration du pas de temps de suivi du programme annuel ;
- Article 2.2 de l'annexe 2A7 : Suppression de la phrase : « Les parties s'engagent à consolider le tableau ci-dessous au plus tard le 31 décembre 2019 » (concerne l'actualisation du tableau de suivi du programme annuel) ;
- Annexe 9 de la Convention de concession : Intégration de la nouvelle convention « Moyenne Echelle ».

Considérant aujourd'hui le besoin de compléter les dispositions de l'article 5 de l'annexe 1 du cahier des charges de la convention de concession afin de fixer le régime de la répartition de la maîtrise d'ouvrage des communes nouvelles et notamment les communes nouvelles mixtes au titre du régime du compte d'affectation spéciale (CAS) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ) jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, un nouvel avenant devra être proposé au Comité Syndical.

Le projet d'avenant n°3 correspondant et reprenant ces évolutions, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 8 juin 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT. Ce dernier et son annexe 9 ont été joints en annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre ce projet d'avenant à l'approbation du prochain Comité Syndical.

Le Bureau Syndical accepte cette proposition et décide de soumettre ce projet d'avenant à l'approbation du prochain Comité Syndical.

9) AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTIONS – TST – TRAVAUX SOUS TENSION

Pour rappel, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ÉNERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges a été signée le 29 juin 2018 et, notamment, la convention d'interventions ci rattachant.

Un premier avenant à cette convention relative aux travaux sous tension (TST) a été signé avec ENEDIS le 25 octobre 2019 de manière à :

- intégrer à la convention initiale, le nouveau tableau de prestations rémunérées (prix actualisé en moyenne de 1,5 %),
- de fixer les périodes de facturation des pénalités (juin et décembre de chaque année).

Considérant le besoin :

- d'intégrer à la convention initiale d'interventions le nouveau tableau de prestations rémunérées (prix actualisé en moyenne de 4 %),
- de compléter les échanges avec Enedis afin de connaître, lors de la phase d'études des projets, les montants estimés des prestations liées à la mise en œuvre éventuelle de moyens de réalimentation de type groupe électrogène ou intervention TST,

la signature d'un 2^{ème} avenant devra être proposé à l'approbation du Comité Syndical.

Ce projet d'avenant n°2 à ladite convention, joint en annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 8 juin 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre ce projet d'avenant à l'approbation du prochain Comité Syndical.

Le Bureau Syndical accepte cette proposition et décide de soumettre ce projet d'avenant à l'approbation du prochain Comité Syndical.

10) AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE BRANCHEMENTS

L'article 5 de l'annexe 1 du Cahier des Charges de la concession électricité dispose que, dans le cadre des travaux de raccordement, le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage des travaux d'extension du réseau basse tension et Enedis est maître d'ouvrage des branchements.

Dans ce cas, et pour simplifier la coordination des travaux de raccordement, le même cahier des charges introduit une convention dite « convention de branchements » qui permet au SDEC ÉNERGIE de désigner et de superviser les entreprises en charge de la réalisation des travaux de branchement.

Pour rappel, cette convention prévoit notamment que :

- les travaux de branchement sont facturés au demandeur du raccordement par le concessionnaire ;
- la part des ouvrages de branchement, réalisée par le SDEC ÉNERGIE, fait l'objet d'un reversement forfaitaire d'un montant de :

	Branchement de type 1	Branchement de type 2
Partie publique (liaison A) : du point de raccordement au réseau au coupe-circuit principal individuel (CCPI)	600 € HT	600 € HT
Partie privée (liaison D) : du coupe-circuit principal individuel à l'appareil général de commande et de protection (AGCP).	400 € HT	200 € HT
Pour le branchement de type 2, la liaison D raccorde le CCPI au coffret de comptage.		

Les 6 premiers mois de mise en œuvre de cette convention de branchements ont mis en évidence, tant pour ENEDIS que pour le SDEC ÉNERGIE, la nécessité de l'amender pour garantir une optimisation de la réalisation de ces travaux de branchements sur les aspects sécurité électrique et qualité de services aux usagers concernés.

Un 1^{er} avenant, adopté par délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2019, a permis d'adapter cette convention sur les points suivants :

1. Définition plus précise du contenu des travaux de branchement réalisés par le SDEC ÉNERGIE ;
2. Exclusion du champ de la convention de la réalisation de la liaison D pour les branchements de type C4 – supérieur à 250 kVa - très peu nombreux au regard des branchements de type C5 et réclamant des matériels spécifiques ;
3. Remise gracieuse des fournitures nécessaires à la réalisation du branchement (coffret Linky, platine support ...) par le concessionnaire aux entreprises désignées par le SDEC ÉNERGIE ;
4. Pose de ces fournitures par les entreprises désignées par le SDEC ÉNERGIE, moyennant rétribution ;
5. Modification du montant du remboursement forfaitaire pour la partie privée uniquement afin de tenir compte de cette prestation supplémentaire :

	Branchement de type 1	Branchement de type 2
Partie privée (liaison D) : du coupe-circuit principal individuel à l'appareil général de commande et de protection (AGCP).	500 € HT	200 € HT
Pour le branchement de type 2, la liaison D raccorde le CCPI au coffret de comptage.		

6. Actualisation du montant du remboursement forfaitaire par avenant.

Le nouvel avenant proposé, joint en annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, a pour objet de limiter l'intervention du SDEC ÉNERGIE à la réalisation de la liaison réseau (liaison A) des branchements concernés par ladite convention – exclusion de la partie privée, liaison D, afin d'améliorer la coordination des différents intervenants dans l'intérêt de l'utilisateur.

Ce projet d'avenant n°2 à ladite convention a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 8 juin 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre ce projet d'avenant à l'approbation du prochain Comité Syndical.

Le Bureau Syndical accepte cette proposition et décide de soumettre ce projet d'avenant à l'approbation du prochain Comité Syndical.

11) DECLASSEMENT ET DECISION DE NE PAS SOLLICITER LA REMISE DE LA PARCELLE AA0112 DE VERSON

Monsieur le Vice-Président précise que, par courrier en date du 4 avril 2021, ENEDIS informait le SDEC ÉNERGIE que les conjoints FAKKAS souhaitent acquérir la parcelle cadastrée AA n°112 sise 12 rue des 4 vents sur la commune de VERSON, afin d'y déposer un permis de construire sur une assiette foncière réunissant les parcelles AA n°112 et AA 370.

Cette parcelle est imbriquée dans le bâti existant et en retrait du domaine public, ce qui restreint son intérêt pour tous autres acquéreurs que les propriétaires voisins de la parcelle AA n°112.

Elle supporte un poste tour désaffecté et ancien qu'il faudra entretenir jusqu'à la vente de ce terrain.

Pour rappel, toute cession par le SDEC ÉNERGIE à un tiers doit être précédée de la signature d'un acte authentique destiné à titrer le Syndicat au registre de la publicité foncière, ce qui retarde la cession envisagée, les délais de réitération des actes étant dans ce cas incompatibles avec ceux des conjoints FAKKAS.

Par ailleurs, le syndicat n'a pas vocation à entretenir des terrains non affectés à ses missions de service public et cette parcelle n'est plus affectée au service public de la distribution d'électricité et n'a plus vocation à l'être.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE de ne pas solliciter la remise de la parcelle AA n°112 sise 12 Rue des 4 vents sur la commune de VERSON,*
- *DECIDE du déclassement de la parcelle AA n°112 sise 12 Rue des 4 vents sur la commune de VERSON,*
- *CHARGE Madame la Présidente d'informer le concessionnaire de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En l'absence de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, Monsieur Bruno DELIQUE présente les travaux de la commission, réunie le 27 mai 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

12) AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, ont été adressées aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 7 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 5 projets étudiés, d'un montant total de 87 094,84 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 59 039,17 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour les 5 projets proposés, d'un montant de 87 094,84 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE, Part Couverte par le Tarif - PCT incluse, s'élevant à 59 039,17 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DECIDE de ne pas appliquer le plafond d'aide de 10 000 € pour le dossier de Saint-Martin-Don (aide de 30% à hauteur de 10 062,90 €) ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

13) AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

Laliste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, ont été adressées aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 12 projets, d'un montant total de 135 118,02 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 88 807,78 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour 12 projets proposés, d'un montant total de 135 118,02 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 88 807,78 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRANSITION ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, Monsieur Bruno DELIQUE présente les travaux de la commission, réunie le 26 mai 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

14) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER DANS LE CADRE D'ACTEE

Dans le cadre de l'engagement du SDEC ÉNERGIE et de la Communauté urbaine Caen la mer dans le programme ACTEE 2 – AMI SEQUOIA, une convention complémentaire à celle signée le 24 mars 2021, entre le SDEC ÉNERGIE, Caen la mer et la FNCCR, sera proposée au Bureau Syndical.

Le projet de convention (joint en annexe 9 de la note de présentation transmise aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation) définit, jusqu'au 31 décembre 2022, les modalités :

- de suivi et de pilotage du projet (comité technique et de pilotage),
- de demande et de versement à la Communauté urbaine des fonds ACTEE perçus par le SDEC ÉNERGIE pour son compte, en tant que coordinateur du groupement,
- de versement à la Communauté urbaine des aides financières du SDEC ÉNERGIE pour les actions du programme ACTEE.

Le plan de financement prévisionnel du projet est basé sur les aides du SDEC ÉNERGIE en vigueur lors du dépôt du projet auprès de la FNCCR en novembre 2020 et l'évolution des aides du SDEC ÉNERGIE au 1^{er} avril 2021.

Madame la Présidente soumet ce projet de partenariat au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE les modalités de partenariat avec Caen la mer dans le cadre du programme ACTEE ;*
- *APPROUVE l'application du taux d'aide en vigueur lors du dépôt du projet auprès de la FNCCR aux aides demandées au SDEC ÉNERGIE par Caen la mer pour les audits énergétiques réalisés dans le cadre d'ACTEE, soit 50%, dans la limite d'une enveloppe globale d'aide de 43 500 € sur la période 2021-2022 ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

15) ENERGIES RENOUVELABLES – PROJET BOIS – VALDALLIERE (VASSY)

Par délibération en date du 19 mars 2021, le Bureau Syndical a accepté l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Valdallière pour son projet d'installation d'une chaudière bois à granulés dans l'annexe de la Mairie de Vassy.

Suite au retour des offres lors de la consultation des entreprises de travaux, le coût du projet est évalué à 29 595,62 € HT.

Conformément au guide des contributions et aides financières, adoptées par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021, la participation financière du SDEC ÉNERGIE au projet serait donc de 29 595,62 € x 30 % = 8 878,39 €.

Des financements complémentaires seront demandés :

- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables ;
- Aide de l'ADEME dans le cadre du contrat patrimonial du SDEC ÉNERGIE.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de valider le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Chaudière à granulés	15 956,00 €	Région	3 191,20 €	11 %
Autres équipements, accessoires et main d'œuvre	13 638,62 €	ADEME (contrat patrimonial)	10 332,00 €	35 %
		Commune de Valdallière	7 193,03 €	24 %
		SDEC ÉNERGIE	8 878,39 €	30 %
TOTAL	29 595,62 €	TOTAL	29 595,62 €	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACTE le plan de financement du projet de fourniture et d'installation d'une chaudière à granulés pour l'annexe de la mairie de la commune de Valdallière, tel que présenté ;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

16) ENERGIES RENOUVELABLES – PROJET BOIS – LIVAROT-PAYS-D'AUGE (FERVAQUES)

Par délibération en date du 6 décembre 2019, le Bureau Syndical a accepté, l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour son projet de création d'un réseau technique de distribution de chaleur bois granulés sur le groupe scolaire de Fervaques (alimentation de 4 sous-stations : école des filles, école des garçons, garderie et logement communal).

Suite au retour des offres lors de la consultation des entreprises de travaux, le coût du projet est évalué à 160 863,44 HT €.

Conformément au guide des contributions et aides financières, la participation financière du SDEC ÉNERGIE au projet est de 30 %, sur la base du plan de financement prévisionnel de l'opération suivant, soit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Process bois (Chaufferie / Production de chaleur)	116 086,61 €	Région	4 252,29 €	2,64%
Réseau technique de distribution	21 190,16 €	ADEME (contrat patrimonial)	33 352,12 €	20,73%
Maîtrise d'œuvre + étude pré dimensionnement dalle béton + étude géotechnique	14 106,25 €	LEADER	75 000,00 €	46,62%
Divers	9 480,42 €	SDEC ÉNERGIE	48 259,03 €	30,00%
TOTAL	160 863,44 €	TOTAL	160 863,44 €	

Des financements complémentaires seront demandés :

- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables
- Aide de l'ADEME dans le cadre du contrat patrimonial du SDEC ÉNERGIE
- Aide du LEADER dans le cadre de la stratégie locale de développement du GAL « Pays d'Auge » du Programme de Développement Rural Calvados, manche et Orne 2014-2020.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ACTE le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un réseau technique de chaleur pour le groupe scolaire de Fervaques situé sur la commune de Livarot-Pays d'Auge, tel que présenté ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

17) PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE LA FIEFFE

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des services, rappelle que la commune de Vire Normandie a le projet d'installer un parc photovoltaïque sur son territoire en partenariat avec trois autres acteurs économiques.

Ces 4 partenaires se sont associés dans ce projet visant la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur une carrière située à Vire Normandie. Il s'agit, outre le SDEC ÉNERGIE, de la ville de Vire Normandie, de la SEM West Energies et de la banque des territoires.

Il rappelle que le Comité Syndical du 6 février 2020, a :

- accepté l'entrée du syndicat dans le capital de la société de projet,
- validé les projets de statuts et le pacte d'associés.

Le 16 février 2021, la CRE a notifié à la société de projet son accord pour un prix de rachat de l'énergie produite sur 20 ans de 54.1 €/MWh, majoré de 3 €/MWh en raison d'un investissement participatif soit, un coût de rachat garanti de 0.57 €/KWh, conforme aux hypothèses économiques de l'étude de faisabilité du projet.

A compter de cette date de notification, un délai de deux ans est acté pour construire et mettre en service l'installation.

Afin de réaliser ce projet, une Société par Action Simplifiée désignée « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » a été créée dans laquelle la Commune de Vire Normandie est actionnaire à hauteur de 26,70 % en partenariat avec West Energie (26,70 %), le SDEC ÉNERGIE (26,70 %) et la Caisse des Dépôts et Consignations (19,90 %) pour répondre à l'AO de la CRE – Commission de Régulation de l'Énergie - en novembre 2020.

Le Comité Syndical du 24 juin prochain, sera invité à se prononcer sur :

- la consignation de la garantie financière exigée par la CRE,
- la constitution du Compte courant d'associés nécessaire au financement des opérations préalables à la réalisation (consultation des entreprises...),
- l'actualisation du pacte d'associés.

Consignation d'une garantie financière exigée par la CRE

Suite à la sélection de l'offre par la CRE et dans un délai de 2 mois à compter de la date de désignation, le candidat de l'offre retenue doit constituer une garantie bancaire d'exécution. Le montant de la garantie est de 50 000€/MWh soit 185 000 € pour le projet considéré.

La durée minimum de consignation est de 42 mois, la somme étant restituée 2 mois après l'achèvement des travaux.

Dans le cas où les travaux ne sont pas réalisés dans les 24 mois, l'Etat prélève une part de la garantie financière égale au montant total de la garantie divisée par 365 par jour de retard. Parallèlement, le prix est réduit de 0,25€/MWh par mois jusqu'à 6 mois puis 0,50€/MWh au-delà.

Afin de poursuivre ce projet dans les délais réglementaires contraints, Vire Normandie a proposé au comité stratégique du 13 avril 2021 que le versement à la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » de cette garantie financière soit apporté par Vire Normandie, le processus décisionnel et les calendriers des différentes instances des autres partenaires (SDEC ÉNERGIE, Banques des Territoires, West Énergies) ne permettaient pas le respect du délai réglementaire imposé par la CRE.

Il est rappelé que la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » ne peut seule signer ce type d'accord transactionnel financier dans la mesure où, au lancement du projet elle ne dispose que d'un capital de 10 000 € et que la garantie financière devait être versée au plus tard le 16 avril avec 1 mois de relance maximum.

En contrepartie, un protocole d'accord financier relatif aux modalités de remboursement de la garantie financière versée par Vire Normandie est nécessaire.

A cet effet, il est proposé par ce présent protocole de permettre à chacun de contribuer à la prise de risque supportée par Vire Normandie faisant l'avance de trésorerie de la garantie financière, au prorata de sa participation au capital social de la société de projet (pour le syndicat : 185 000 € X 26,7 % soit 49 395 €).

En cas d'abandon du projet ou de retard, chaque partenaire s'engage pour la part qui est la sienne au remboursement de la commune de Vire Normandie, soit par anticipation, soit à terme échu de la garantie financière.

Signature de la convention de Comptes Courants d'Associés (CCA)

Pour rappel, la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » va porter l'investissement du projet et son exploitation.

Le coût de l'investissement est estimé à 2,6 M€ HT. Le financement de ce projet sera d'une part, lié à un emprunt d'environ 2 M€ contracté par la société de projet et d'autre part, à des avances en compte courant de chacun des associés.

Cette disposition prévue à l'article 16 ter des statuts constitutifs de la société de projet, permet la mise à disposition d'avances par les associés. Afin d'encadrer ces avances, une convention d'avance en comptes courants d'associés doit être signée. Elle va notamment définir :

- Le montant et les modalités d'appel de fonds,
- La durée et la rémunération de l'avance
- Son remboursement

Cette avance remboursable correspond à un apport de liquidités qui va permettre à la société de financer le lancement du projet. Cette possibilité est encadrée par l'article L1522-5 du CGCT et par la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique. Les conventions d'avances en compte courant d'associés sont encadrées par l'article L.227-10 du code du commerce.

Chaque associé participe à l'apport en compte courant à hauteur de ses parts sociales. Le SDEC ÉNERGIE est actionnaire de la SAS à hauteur de 26,7%, et dans ce cadre sa participation est de 210 000 €.

Des études complémentaires étant envisagées afin de consolider l'engagement financier des partenaires, il pourrait être envisagé de reporter ce dossier au Comité Syndical de septembre.

Actualisation du pacte d'associés

La réponse favorable de la CRE nécessite un toilettage du pacte d'associés validé par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020, sous la forme d'un avenant prenant en compte certains éléments techniques et économiques du projet.

Il est rappelé que le pacte d'associés dans sa version actuelle, précise entre autre que sur la base du plan d'affaire réactualisé permet de vérifier sa viabilité économique notamment un TRI actionnaire sur 25 ans au minimum à 4%.

Il est convenu que le Comité Syndical, probablement fin 2021, aura à se prononcer quant à la montée du syndicat au capital de la société, au vu d'une part, des conditions économiques de vente d'électricité dans le cadre d'appel d'offres auprès de la CRE et d'autre part, de l'évaluation des coûts réels de l'opération (travaux, raccordement au réseau, emprunt, exploitation ...) permettant de vérifier la faisabilité économique du projet.

Lancement d'un marché global de Performance Énergétique pour la réalisation et l'exploitation-maintenance sur 5 ans de l'installation (AMO juridique (E&Y))

Dans le cadre de ce marché, une commission partenariale aura en charge d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle sera composée, notamment, de 4 représentants dont pour le SDEC ÉNERGIE : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Monsieur Bruno DELIQUE précise :

- qu'une demande de devis pour le raccordement du réseau est en cours,
- que le versement de la garantie financière est réalisé,
- qu'un rapprochement avec les organismes bancaires s'est fait (80% de l'investissement),
- que les prochaines étapes consisteront à : choisir le prestataire et valider le modèle économique (4ème trimestre 2021) pour un début des travaux, si accord, dès le 1er semestre 2022.

Monsieur Gilles MALOISEL remercie Messieurs Bruno DELIQUE et Bruno LEMOIGNE pour leur investissement sur le dossier. Il salue l'efficace collaboration des collectivités sur ce dossier complexe.

Le Bureau Syndical décide de saisir le Comité Syndical du 24 juin 2021 afin qu'il autorise la Présidente :

- à signer le protocole d'accord financier relatif aux modalités de remboursement de la garantie financière versée par Vire Normandie,
- à signer la convention de Comptes Courants d'Associés dont le montant est fixé à 210 000 €, sous réserve des études complémentaires à venir,
- à signer l'avenant n° 1 visant l'actualisation du pacte d'associés,
- à représenter le syndicat à la CAO créée par la Société de Projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE ».

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 26 mai 2021 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

18) PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 5EME TRANCHE 2021

La commission propose au Bureau Syndical une 5^{ème} tranche de travaux 2021, pour l'implantation de trois nouvelles bornes de recharge, dans les conditions suivantes :

Projet		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide	
			Investissement	Forfait Maintenance
BAYEUX Site du COSEC	Installation d'une borne de recharge 22 kVA hors cadre du schéma départemental	8 574,74 €	20 %	20 %
BAYEUX Complexe sportif Eindhoven		8 574,74 €	20 %	20 %
TILLY SUR SEULLES Place de la mairie	Installation d'une borne de recharge pour vélos électriques	9 280,76 €	20 %	20 %

Les projets de la ville de BAYEUX ne sont pas inscrits dans le schéma directeur d'implantation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibération du Bureau Syndical le 30 novembre 2018.

A ce titre, les dépenses d'investissements sont prises en charge à 20% par le SDEC ÉNERGIE, soit 4 996.61 €.

La maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de ces bornes sont prises à 20% par le syndicat en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 1^{er} avril 2021.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la 5^{ème} tranche de travaux 2021 portant sur l'implantation de deux bornes de recharge 22 kVA, sur les sites du « COSEC » et du complexe sportif Eindhoven sur la voirie communale de la commune de Bayeux, pour un montant de 17 149,48 € HT et pour l'implantation d'une borne de recharge pour Vélo électrique sur la voirie communale de Tilly sur Seulles, pour un montant de 9 280,76 € ;
- DIT que le financement de cet investissement et sa maintenance et exploitation relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021, soit hors cadre du schéma directeur départemental des IRVE ;
- DIT que les dépenses d'investissement à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

19) PROCEDURE DE "GESTES COMMERCIAUX " - RESEAU MOBISDEC

Monsieur le Vice-Président rappelle que le service Relation Client du service MobiSDEC est aujourd'hui amené à traiter deux types de réclamations, celles liées :

- aux frais appliqués pour immobilisation du service,
- à une facturation d'énergie aberrante (dysfonctionnement de la borne ou mauvaise manipulation client).

De manière à fluidifier la gestion de ces réclamations utilisateurs et ces demandes de remboursement, et conformément à l'article 2 de la convention de mandat validée par délibération du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2018 qui permet le remboursement du trop-perçu, il est proposé au Bureau Syndical de valider la possibilité de rembourser :

- les frais d'immobilisation de service dans le cas d'une première utilisation du service de recharge MobiSDEC pour les abonnés, les utilisateurs de l'application mobile et les itinérants ;
- le trop perçu (ou la totalité si répartition impossible) une fois le dysfonctionnement avéré, aux clients qui font état d'une facture aberrante.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE le remboursement des frais d'immobilisation dans le cas d'une première utilisation du service de recharge Mobisdec pour les abonnés, les utilisateurs de l'application mobile et les itinérants ;*
- *APPROUVE la possibilité de procéder au remboursement de tout ou partie des factures de recharge dès lors qu'un dysfonctionnement de la borne et/ou qu'une mauvaise manipulation du badge sont avérés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 28 mai 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

20) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2020

La troisième tranche de travaux 2021, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 9 projets pour un montant de 1 220 426 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée 9 projets pour un montant de 1 220 426 € TTC° ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal comme suit :
 - Pour les travaux Electricité – 2315,
 - Pour les travaux Eclairage Public – 2317,
 - Pour les travaux Eclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581,
 - Pour les travaux de Génie Civil – 2315,
 - Pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat –4581,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

21) PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2021

La cinquième tranche de travaux 2021, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 21 projets, pour un montant de 399 303 € HT, dont 24 891 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 374 412 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (21 projets, pour un montant de 399 303 € HT, dont 24 891 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 374 412 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

22) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2021

La quatrième tranche de travaux 2021, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 3 projets, pour un montant de 75 586 € HT.

Le descriptif de ce projet a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (3 projets, pour un montant de 75 586 € HT) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

23) CONTRAT D'AMENAGEMENT DES PETITES COMMUNES RURALES (APCR)

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire départemental, le Conseil Départemental du Calvados, lors de ses séances du 29 mars 2010 et 12 décembre 2016, a confirmé son soutien à l'aménagement des petites communes rurales, en donnant notamment aux communes la possibilité d'opter pour la formule d'un contrat de deux, trois ou quatre ans, destiné à financer les projets d'investissement, dans la limite d'un projet par contrat.

Le Conseil Départemental du Calvados donne ainsi la possibilité, jusqu'au 31 décembre 2022, aux communes de solliciter chaque année l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR), pour, notamment, les projets d'effacement de réseau, de bois-énergie et de vidéo-surveillance.

Ce dernier apporte une subvention de 50 % de la dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT par an et apporte son soutien financier au SDEC ÉNERGIE, pour le compte de ses communes dans le cadre d'un contrat APCR.

Ce contrat type d'aménagement des petites communes rurales produit par le Département a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE les dispositions du projet de contrat type d'aménagement des petites communes rurales (APCR) « Tri-partie » Conseil Départemental du Calvados – Commune – SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à signer les contrats d'aménagement à venir susceptibles d'être mis en œuvre en déduisant la subvention du Département de la participation financière restant à la charge de la commune pour les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

En l'absence de Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, Monsieur Bruno DELIQUE présente les travaux de la commission, réunie le 28 mai 2021.

24) ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 4EME TRANCHE DE TRAVAUX 2021

La quatrième tranche de travaux 2021 présentée porte sur la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 000 € HT :

Programme travaux	Nombre de projet	Montant TTC
EP : Extension / renouvellement	50	183 001 €
EP : Efficacité énergétique	1	13 408 €
EP : Renouvellement lampadaires > 30 ans	1	2 722 €
Signalisation Lumineuse	2	3 787 €
Total	54	202 917 €

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. En l'absence d'observations, Madame la Présidente lève la séance à 12h10.

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Cédric POISSON

Annexe : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 9 JUILLET 2021
Compte-rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 27/05/2021 au 01/07/2021

Numéro de compte	Libellé des dépenses	Tiers	Date de mandat	Montant HT
6218	Rémunération de personnel extérieur	STAGIAIRE	09/06/2021	313,95
6331	Versement de mobilité	URSSAF	09/06/2021	2 983,39
6332	Cotisation au FNAL	URSSAF	09/06/2021	745,85
6336	Cotisations CNFPT et Centre de gestion	URSSAF	09/06/2021	1 342,55
6336	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	CENTRE DE GESTION	09/06/2021	1 118,77
64111	Rémunération des agents titulaires	TICKETS3	09/06/2021	114 846,95
64112	Supplément familial des agents titulaires	SALAIRES	09/06/2021	3 404,55
64118	Indemnités des agents titulaires	SALAIRES	09/06/2021	53 408,06
64131	Rémunération des agents contractuels	IRCANTEC	09/06/2021	25 234,26
64138	Indemnités des agents contractuels	SALAIRES	09/06/2021	8 451,70
6451	Cotisation à l'URSSAF	URSSAF	09/06/2021	27 881,08
6453	Cotisations aux caisse de retraite	IRCANTEC	09/06/2021	38 720,44
6454	Cotisations aux ASSEDIC	URSSAF	09/06/2021	1 364,27
6478	Autres charges diverses sociales	SALAIRES	09/06/2021	1 495,77
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL				281 311,59

BUREAU SYNDICAL DU 9 JUILLET 2021
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 27/05/2021 AU 01/07/2021

Numéro de compte	Libelle de compte	Service gestionnaire	Tiers	Libelle de la dépense	Date de mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
606121	Achat d'énergie pour la compétence EP/SL	Eclairage public	ENGIE EX GDF SUEZ	CONSOMMATION ELECTRICITE POUR EP	16/06/2021	1301	980,49
	Achat d'énergie pour la compétence Transition énergie	Energie	TOTAL DIRECT ENERGIE	CONSOMMATION ELECTRICITE POUR CHAUFFERIE BOIS	27/05/2021	1238	451,03
606122	Achat d'énergie des locaux	Mobilité Durable	IZIVIA	CHARGES FLOTTE SDEC ENERGIE	24/06/2021	1329	162,50
	Achat d'énergie des locaux	Energie	TOTAL DIRECT ENERGIE	ELECTRICITE LOCAUX	23/06/2021	1319	1 017,93
60622	Carburant	Achats	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS AVRIL 2021	14/06/2021	1290	828,18
6068	Produits ménagers	Achats	PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	ACHAT DE LINGETTES	11/06/2021	1283	398,75
	Location de matériels	Achats		LOCATION DE BATTERIE - MAI 2021	14/06/2021	1294	24,85
	Location de matériels	Achats	DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIE - JUIN 2021	14/06/2021	1296	154,20
	Location de matériels	Achats		LOCATION DE BATTERIE - JUIN 2021	14/06/2021	1297	190,72
	Location de matériels	Achats		LOCATION DE BATTERIE - JUIN 2021	14/06/2021	1298	71,67
	Location de matériels	Achats	ELIS	BONBONNES D'EAU - MAI 2021	11/06/2021	1279	161,58
61551	Entretien et réparations de véhicules	Achats	LEROUX BROCHARD SAS	REPARATION PARE BRISE TOYOTA AYGO	11/06/2021	1286	375,93
		Achats	TOTAL MARKETING FRANCE	NETTOYAGE VOITURES	14/06/2021	1290	16,26
61561	Maintenance éclairage publics	Eclairage public	SATO	SAINT-COME-DE-FRESNE	16/06/2021	1304	1 046,88
61562	Maintenance signalisation lumineuse	Eclairage public	CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL	18/06/2021	1306	1 116,33
		Energie	DALKIA	ENTRETIENS DES SANITAIRES	24/06/2021	1330	196,42
		Informatique	ISOGEO PARIS	MAINTENANCE DE LOGICIEL	23/06/2021	1321	1 055,80
		Informatique	IBC DIALOGUE	REALISATION D'AUDIT	11/06/2021	1284	780,00
		Achats	JARDINTERIEUR	ENTRETIEN DES PLANTES	14/06/2021	1291	98,00
		Achats	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	27/05/2021	1243	937,50
615634	Maintenance de stations Hydrogène	Energie	GEOS	RÉALISATION DES CONTRÔLES INITIAUX	24/06/2021	1331	750,00
		Energie		RÉALISATION DES CONTRÔLES INITIAUX	24/06/2021	1332	750,00
		Ressources Humaines	CIG DE LA PETITE COURONNE	ABONNEMENT ANNUEL CIG	24/06/2021	1328	225,00
6182	Documentation générale et technique	Energie	EUROP ENERGIE	ABONNEMENT ANNUEL EUROP ENERGIES	23/06/2021	1320	495,00
		Finances	GRUPE MONITEUR	ABONNEMENT ANNUEL LE MONITEUR	10/06/2021	1277	494,61
6226	Honoraires	Concession	SELARL GB2A	PRESTATION DE CONSEIL - CONTENTIEUX LOGICIEL RH	23/06/2021	1316	720,00
6228	Prestation de service	Communication	CREATEUR D'IMAGE	RAPPORT D'ACTIVITES 2020 : CONCEPTION	11/06/2021	1278	3 040,00
		Achats	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION : COORDINATION SANTE	14/06/2021	1293	270,00
6231	Annonces et insertions	Achats	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION : DONNÉES CARTO	14/06/2021	1289	450,00
		Communication		IMPRESSION PAPIER A EN TETE SDEC ENERGIE	11/06/2021	1281	505,00
		Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	IMPRESSION ENVELOPPES SDEC ENERGIE	11/06/2021	1280	757,00
		Communication		IMPRESSION ENVELOPPES SDEC ENERGIE	11/06/2021	1280	347,00
		Communication		IMPRESSION RAPPORT ACTIVITE 2020	23/06/2021	1318	3 520,00
6251	Déplacements du personnel	Achats	BIP AND GO	FRAIS DE PEAGES	14/06/2021	1288	160,58
		Achats	TOTAL MARKETING FRANCE	FRAIS DE PEAGES	14/06/2021	1290	18,42
6257	Réceptions	Direction Générale	DELICECOOK	REPAS POUR LA COMMISSION TRAVAUX DU 28/05/2021	23/06/2021	1325	78,40
6261	Frais d'affranchissement	Achats	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT MAI 2021	14/06/2021	1287	3 155,29
		Achats		CONTRAT POSTREPONSE MAI 2021	23/06/2021	1317	30,00
		Informatique	BOUYGUES TELECOM	ABONNEMENT DE MAI 2021	27/05/2021	1244	19,00
		Informatique		ABONNEMENT MENSUEL	23/06/2021	1314	44,01
		Informatique	ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT MENSUEL	23/06/2021	1315	1 050,35
		Informatique		ABONNEMENT MENSUEL	23/06/2021	1323	629,67
		Informatique		ABONNEMENT MENSUEL	23/06/2021	1324	68,75
6281	Cotisations aux organismes	Communication	GLOBAL COLLECT BV JIMDO	SITE INTERNET TERRITOIRE D'ENERGIE	11/06/2021	1282	161,67
6283	Frais de nettoyage des locaux	Achats	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX MAI 2021	14/06/2021	1292	2 366,42
		Structures	IRCANTEC	IRCANTEC	09/06/2021	1262	236,55
		Structures	URSSAF	URSSAF	09/06/2021	1265	711,25
		Structures	CAREL	CAREL	09/06/2021	1268	116,36
		Structures	SIE	PAS	09/06/2021	1271	187,55
6532	Missions de déplacement des élus	Ressources Humaines	ELU	FRAIS BUREAU SYNDICAL DU 7/05/2021	14/06/2021	1295	221,86
6533	Cotisations aux retraites	Structures	IRCANTEC	IRCANTEC	09/06/2021	1262	371,75
		Structures	CAREL	CAREL	09/06/2021	1268	116,36
		Concession	CCAS ORBEC	AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PARTICULIERS	10/06/2021	1273	200,00
		Concession		AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PARTICULIERS	10/06/2021	1274	63,62
		Energie	FOURNEAUX LE VAL	AIDE FINANCIERE A LA REALISATION D'AUDIT ENERGETIQUE	23/06/2021	1326	995,00
		Energie	MAISONCELLES SUR AJON	AIDE FINANCIERE A L'ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE	23/06/2021	1327	3 000,00
		Finances		ECHÉANCE 13/04/21 DU PRET A141705D2	09/06/2021	1258	907,98
		Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	ECHÉANCE 13/04/21 DU PRET A141705D2	09/06/2021	1259	306,24
		Finances		ANNUITE 26/03/21 DU PRET A14100CS-10	24/06/2021	1333	4 994,00
		Finances		ANNUITE 15/06/21 DU PRET 00134299113	24/06/2021	1334	4 277,43
		Finances		ANNUITE 15/06/21 DU PRET 00166411803	24/06/2021	1335	3 172,64
		Finances	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/06/21 DU PRET 00166412767	24/06/2021	1336	2 962,07
		Finances		ANNUITE 15/06/21 DU PRET 10000022197	24/06/2021	1338	2 290,25
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTIONS DE FONCTIONNEMENT							55 302,10

Numéro de compte	Libelle de compte	Service gestionnaire	Tiers	Libelle de la dépense	Date de mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT
SECTION D'INVESTISSEMENT							
2051	Logiciels informatiques	Informatique	IBC DIALOGUE	CERTIFICAT DE SECURITE POUR OXYAD	11/06/2021	1285	222,00
		Informatique	CIAT SA	EVOLUTIONS CIAT/E SEDIT	23/06/2021	1322	6 370,00
		Energie	CEDEN	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - LIVAROT PAYS D'AUGE	27/05/2021	1237	2 543,75
21318	Constructions de bâtiment publics	Energie	ALTEREA	COURTONNE-LA-MEURDRAC - CHAUFFERIE BOIS	27/05/2021	1246	2 883,60
		Energie	ERDA GEOTECHNIQUE	FERVAQUES - CHAUFFERIE A GRANULES	27/05/2021	1242	2 500,00
		Energie	CREAHOME INGENIERIE	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - LIVAROT PAYS D'AUG	27/05/2021	1241	450,00
2183	Achat de matériels informatiques	Informatique	IBC DIALOGUE	AJOUT DE MEMOIRE RAM POUR SERVEUR	16/06/2021	1300	718,00
		Electricité	TEIM	VISITES DE RACCORDEMENT	17/06/2021	50807	894,96

		Electricité		VISITES DE RACCORDEMENT	30/06/2021	50852	287.12
		Electricité	SORAPEL	VISITES DE RACCORDEMENT	30/06/2021	50853	172.27
		Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VISITES DE RACCORDEMENT	17/06/2021	50806	57.42
		Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES DE RACCORDEMENT	25/06/2021	50842	818.05
		Electricité	EPSYS SAS	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - REMPLACEMENT H61	24/06/2021	50835	4 493.00
		Electricité	TEIM	VAL D'ARRY - MUTATION PSSA FORGETTES 475	17/06/2021	50799	2 230.55
		Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LE CASTELET - BT RES BRUYERE	17/06/2021	50804	308.03
		Electricité		NOUES DE SIENNE - BT BOCAGNERIE	24/06/2021	50823	483.07
		Electricité	TEIM	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BRIMBOIS	24/06/2021	1340	417.41
		Electricité		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BRIMBOIS	17/06/2021	1305	417.41
		Electricité		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BRIMBOIS	24/06/2021	50821	726.88
		Electricité	SORAPEL	MONTILLIERES-SUR-ORNE - BT BG TROIS MONT	17/06/2021	50802	469.50
		Electricité	TEIM	CASTILLON - BT EGLISE	17/06/2021	50800	3 590.84
		Electricité		CASTILLON - BT EGLISE	17/06/2021	50803	404.56
		Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SANNERVILLE - BT HT MAIZERET	22/06/2021	50817	733.36
		Electricité	REIMATELEC	LE FOURNET - MUTATION DE POSTE LIEU GUILMET	28/06/2021	50847	3 775.00
		Electricité	SORAPEL	CAUVICOURT - CREATION PRCS RADIGUET 160	24/06/2021	50833	759.01
		Electricité	SORAPEL	LAIZE-CLINCHAMPS - CREATION PSSA VOYAGEUR	24/06/2021	50827	1 661.69
		Electricité		TREVIERES - BT BG TREVIERES	30/06/2021	50857	741.73
		Electricité	TEIM	VIENNE-EN-BESSIN - BT DEMI CLOS	24/06/2021	50831	910.71
		Electricité		VIRE-NORMANDIE - BT BOELLE	24/06/2021	50828	417.76
		Electricité	SORAPEL	AMAYE-SUR-ORNE - BT BOURG	24/06/2021	50824	3 937.67
		Electricité	SORAPEL	AMAYE-SUR-ORNE - BT BOURG	24/06/2021	50825	199.70
		Electricité	ENEDIS14	CAUVICOURT - CREATION PRCS RADIGUET 160	22/06/2021	50820	1 797.60
		Electricité	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ÉVRECY - BT CROIX BOUCHER 257-04	22/06/2021	50819	730.11
		Electricité	RESEAUX ENVIRONNEMENT	VARAVILLE - BT VERGER	25/06/2021	50838	605.88
		Electricité		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT MOUTIERS HUBERT	25/06/2021	50845	383.76
		Electricité	ENEDIS14	FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	18/06/2021	50813	1 041.00
		Effacement des réseaux		BRICQUEVILLE - LIEU COUTEUX	16/06/2021	50795	184.04
		Effacement des réseaux	DEKRA INDUSTRIAL SAS	MAISONCELLES-PELVEY - HAMEAU BLIN	18/06/2021	50812	235.82
		Effacement des réseaux		GRANDCAMP-MAISY - QUAI CHERON	16/06/2021	50794	396.93
		Effacement des réseaux		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - CD 35	16/06/2021	50796	236.50
		Effacement des réseaux	STURNO	ELLON - MOULIN D'HEVILLE	18/06/2021	1311	2 969.36
		Effacement des réseaux		ELLON - MOULIN D'HEVILLE	18/06/2021	13	1 022.56
2315	Immobilisations corporelles	Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	FLEURY-SUR-ORNE - DEPLACEMENT DE MATERIELS	27/05/2021	1254	1 379.73
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	CORMELLES-LE-ROYAL - DEPLACEMENT DE MATERIELS (ARMOIRE)	27/05/2021	1255	821.54
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	1 010.55
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	774.85
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	2 298.34
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	622.45
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	898.96
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	1 303.77
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	793.73
		Eclairage public	TEIM	FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	734.67
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	367.10
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	558.63
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	902.66
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	367.47
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	627.19
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	367.47
		Eclairage public		FALAISE - MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC	27/05/2021	1256	1 061.91
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	MONTS-EN-BESSIN - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/05/2021	1254	2 319.89
		Eclairage public	ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	SASSY - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/05/2021	1251	270.59
		Eclairage public		OUISTREHAM - RENOUELEMENT DES LAMPADAIRES	21/06/2021	1313	1 220.25
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	GRAYE-SUR-MER - RENOUELEMENT MATERIEL	27/05/2021	1253	3 663.18
		Eclairage public		GRAYE-SUR-MER - RENOUELEMENT BOUCLE DE DETECTION	27/05/2021	1253	353.64
		Eclairage public		OUISTREHAM - RENOUELEMENT DE 2 PROJECTEURS	21/06/2021	1313	2 218.05
		Eclairage public		BIEVILLE-BEUVILLE - RENOUELEMENT DU MATERIELS	21/06/2021	1313	1 293.61
		Eclairage public	CITELUM	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR - RENOUELEMENT DE MATERIELS	21/06/2021	1313	173.51
		Eclairage public		HERMANVILLE-SUR-MER - RENOUELEMENT DU FOYER 01.002	21/06/2021	1313	1 668.04
		Eclairage public		BAVENT - RENOUELEMENT DU FOYER 01.002	21/06/2021	1313	210.37
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	BELLENGREVILLE - RENOUELEMENT DE MATERIEL	27/05/2021	1255	1 696.28
		Eclairage public	RESEAUX ENVIRONNEMENT	ORBEC - MISE EN PLACE D'ECLAIRAGES DANS VENELLES	27/05/2021	1252	4 685.23
		Eclairage public		ORBEC - MISE EN PLACE D'ECLAIRAGES DANS VENELLES	27/05/2021	1252	4 888.22
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	FEUGUEROLLES-BULLY - DEPLACEMENT DE LAMPADAIRES	27/05/2021	1254	982.40
		Eclairage public		TOURGEVILLE - RENOUELEMENT DU FOYER 06	21/06/2021	1313	465.08
		Eclairage public		LE PIN - REMPLACEMENT DE FOYER 02-021	27/05/2021	1255	614.36
		Eclairage public		ÉTERVILLE - RENOUELEMENT DU FOYER 13.0	27/05/2021	1254	657.00
		Eclairage public		GRAYE-SUR-MER - RENOUELEMENT ENSEMBLE	27/05/2021	1253	1 610.12
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	DOUVRES-LA-DELIVRANDE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/05/2021	1253	1 529.31
		Eclairage public		BALLEROY-SUR-DROME - RENOUELEMENT DE MATERIELS	27/05/2021	1253	2 802.30
		Eclairage public		SAINTE-LAURENTE-SUR-MER - RENOUELEMENT DE FOYER	27/05/2021	1253	151.41
		Eclairage public		SAINTE-PIERRE-EN-AUGE	27/05/2021	1255	1 201.49
		Eclairage public	CITELUM	VILLERVILLE - RENOUELEMENT DES FOYERS	21/06/2021	1313	1 605.43
		Eclairage public		BELLENGREVILLE - REMPLACEMENT DE MAT	27/05/2021	1255	429.01
		Eclairage public		SAINTE-MANVIEU-NORREY - RENOUELEMENT DE FOYER	27/05/2021	1254	470.67
2317	Immobilisations reçues au titre de la mise à disposition						

		Eclairage public		SAINT-PIERRE-EN-AUGE - REMPLACEMENT DE MAT	27/05/2021	1250	409,18
		Eclairage public		CARPIQUET - REMPLACEMENT DE FOYER 03-053	27/05/2021	1254	1 631,43
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	GIBERVILLE - REMPLACEMENT DE FOYER 06-067	27/05/2021	1250	646,89
		Eclairage public		TROARN - REMPLACEMENT DE MATERIELS	27/05/2021	1250	2 491,87
		Eclairage public		TROARN - REMPLACEMENT DE MATERIELS	27/05/2021	1250	1 011,92
		Eclairage public		LES MONTS D'AUNAY - RENOUELEMENT DE FOYER	27/05/2021	1254	476,10
		Eclairage public		AVENAY - RENOUELEMENT DE FOYER	27/05/2021	1254	440,96
		Eclairage public	CITELUM	BLONVILLE-SUR-MER - RENOUELEMENT DU FOYER	21/06/2021	1313	210,58
		Eclairage public		VILLERVILLE - RENOUELEMENT DU FOYER 01	21/06/2021	1313	735,06
		Eclairage public		DOZULE - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU HARA	30/06/2021	1343	3 572,78
		Eclairage public		SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY - RENOUELEMENT	30/06/2021	1343	359,13
		Eclairage public	CONIMAST INTERNATIONAL	MAISONCELLES-PELVEY - Proposition n° 1 :	30/06/2021	1343	323,02
		Eclairage public		BARBERY - Extension de 2 lampadaires	30/06/2021	1343	385,97
		Eclairage public		FALAISE - 100% Renovation de foyers hors	30/06/2021	1343	2 894,76
		Eclairage public		GOUVIX - Extension d'un lampadaire doubl	30/06/2021	1343	238,39
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	FONTAINE-HENRY - RENOUELEMENT GROSSE 0	27/05/2021	1253	387,49
		Eclairage public		LUC-SUR-MER - RENOUELEMENT LAMPADAIRE	27/05/2021	1253	1 031,76
		Eclairage public	SATO	GIBERVILLE - Extension d'une prise guir	16/06/2021	1303	147,77
		Eclairage public		MAISONCELLES-SUR-AJON - RENOUELEMENT DE MATERIEL	27/05/2021	1254	259,56
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	FLEURY-SUR-ORNE - Dépose des 2 bornes 12	27/05/2021	1254	815,37
		Eclairage public		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - REMPLACEMENT DE MATS	27/05/2021	1250	476,73
		Eclairage public	DEKRA INDUSTRIAL SAS	ORBEC - MISE EN PLACE D'ECLAIRAGES DANS VENELLES	16/06/2021	1302	99,46
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	BEUVILLERS - MISE EN PLACE DE MATERIELS	27/05/2021	1250	148,06
		Eclairage public	ENEDIS14	RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE	18/06/2021	1307	617,40
		Eclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	PRETREVILLE - REMPLACEMENT DE L'HORLOGE	27/05/2021	1250	46,27
		Eclairage public		LUC-SUR-MER - REMPLACEMENT CARTE CPU	27/05/2021	1253	834,88
		Eclairage public	ENEDIS14	MANVIEUX - CHEMIN DE LA PERRUQUE	18/06/2021	1308	1 041,00
		Effacement des réseaux	STURNO	ELLON - MOULIN D'HEVILLE	18/06/2021	1309	990,97
		Effacement des réseaux	CONIMAST INTERNATIONAL	AMAYE-SUR-ORNE - RD 147 - ROUTE DE BULLY	30/06/2021	1343	1 834,90
		Effacement des réseaux		LANGRUNE-SUR-MER - RD 514 - RUE DE LUC	30/06/2021	1343	619,20
4581617	Travaux sous mandat	Effacement des réseaux	SPIE	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RUES GAMBIER	09/06/2021	1260	2 107,43
4582618		Effacement des réseaux	VIRE NORMANDIE	VIRE NORMANDIE - CDE 6459	16/06/2021	902	3 227,58
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTIONS D'INVESTISSEMENT							136 782,74

BUREAU SYNDICAL DU 9 JUILLET 2021
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 27/05/2021 AU 01/07/2021

Numéro de compte	Libelle de compte	Service gestionnaire	Tiers	Libelle de la dépense	Date de mandat	Numéro de mandat	Montant du mandat HT			
16412	Capital d'emprunts	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 26/03/21 DU PRET A14100CS-10	24/06/2021	1333	11 729,15			
				ANNUITE 15/06/21 DU PRET 00134299113	24/06/2021	1334	13 219,75			
			CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/06/21 DU PRET 00166411803	24/06/2021	1335	10 726,31			
				ANNUITE 15/06/21 DU PRET 00166412767	24/06/2021	1336	29 223,42			
				ANNUITE 15/06/21 DU PRET 10000022197	24/06/2021	1338	6 025,14			
				ECHEANCE 13/04/21 DU PRET A141705D2	09/06/2021	1258	11 969,75			
			ECHEANCE 13/04/21 DU PRET A141705D2	09/06/2021	1259	32 502,55				
2051	Logiciels informatiques	Informatique	CIAT SA	EVOLUTIONS CIAT/E Sedit	23/06/2021	1322	6 370,00			
2315	Immobilisations corporelles	Electricité	SPIE	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT ETARDIERES	30/06/2021	50851	21 920,39			
				RESEAUX ENVIRONNEMENT	NOROLLES - REMPLACEMENT PRCS	30/06/2021	50850	18 185,78		
				NOROLLES - BT CALVAIRE - 466-11 (REPORT)	30/06/2021	50848	18 259,80			
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	AUTHIE - BT MALAUDIERE 030-10 - (REPORT)	24/06/2021	50837	13 526,32			
				AUTHIE - BT MALAUDIERE 030-10 - (REPORT)	24/06/2021	50836	10 368,37			
			SPIE CITY NETWORKS	CRICQUEVILLE-EN-AUGE - BT COUR BRULÉE 20	25/06/2021	50844	8 728,36			
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	MANNEVILLE-LA-PIPARD - BT BRUYERES	25/06/2021	50843	26 294,05			
			TEIM	VAL D'ARRY - MUTATION PSSA FORGETTES 475	17/06/2021	50798	14 500,88			
			SORAPEL	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - CREATION PAC 4UF	24/06/2021	50834	17 127,17			
			TEIM	RYES - BT BOSQUIE 552-06	17/06/2021	50811	6 573,03			
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LE CASTELET - BT RES BRUYERE	17/06/2021	50808	11 838,32			
			TEIM	NOUES DE SIENNE - BT BOCAGNERIE	24/06/2021	50822	5 261,58			
				SOULLEVRE-EN-BOCAGE - BT BRIMBOIS	17/06/2021	50805	36 373,14			
			SORAPEL	MONTILLIERES-SUR-ORNE - BT BG TROIS MONT	17/06/2021	50801	6 271,12			
			TEIM	PONTS SUR SEULLES - BT LOT LES VALETES	22/06/2021	50815	8 947,12			
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	SANNERVILLE - BT HT MAIZERET	22/06/2021	50816	13 941,16			
			SORAPEL	CAUVICOURT - CREATION PRCS RADIGUET 160	24/06/2021	50832	12 808,14			
			TEIM	TREVIERES - BT BG TREVIERES	30/06/2021	50856	19 049,53			
				VIENNE-EN-BESSIN - BT DEMI CLOS	24/06/2021	50830	7 253,08			
				VIRE-NORMANDIE - BT BOELLE	24/06/2021	50829	9 066,95			
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ÉVRECY - BT CROIX BOUCHER 257-04 - DESSE	22/06/2021	50818	8 287,39			
				BEAUFOR-DRUVAL - BT LIEU NEEL	25/06/2021	50841	9 322,85			
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	VARAVILLE - BT VERGER	25/06/2021	50839	10 186,01			
				VALAMBRAY - BT COUPIGNY	25/06/2021	50840	7 740,79			
				LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT MOUTIERS HUBERT	25/06/2021	50846	10 255,30			
			STURNO	ELLON - MOULIN D'HEVILLE	18/06/2021	50814	7 924,75			
						CITELUM	AUBERVILLE - EXTENSION D'ECLAIRAGE	18/06/2021	1312	8 504,30
						TEIM	FALAISE - MISE EN CONFORMITE	27/05/2021	1256	11 431,21
						SATO	MOULT-CHICHEBOVILLE - BARREAU DE LIAISON	27/05/2021	1248	7 613,02
						SATO	AUTHIE - EXTENSION D'ECLAIRAGE	27/05/2021	1249	14 091,60
						RESEAUX ENVIRONNEMENT	ORBEC - MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE DANS VENELLES	27/05/2021	1252	8 578,00
						SATO	VERSON - RENOUELEMENT DES 11 LAMPADAIRES	30/06/2021	1342	11 356,23
						CONIMAST INTERNATIONAL	VIRE-NORMANDIE - CHEMINS DE LA MARE PIRE	30/06/2021	1343	6 866,97
	ROSEL - RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FER	30/06/2021				1343	5 242,56			
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTIONS D'INVESTISSEMENT							535 461,34			



PLAN DE FORMATION 2021

Service	Intitulé de la formation	Coût	Organisme	Observations
COMMANDE PUBLIQUE / EP SL	Formation Intégration - fonctionnaires stagiaires	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée pour l'un des deux agents Seconde formation fin août/début septembre (MVB)
MULTISERVICES	Formation Intégration agents contractuels (catégories B et C) - obligation loi de transformation 2019	Inclus cotisation	CNFPT	POUR INFORMATION (programme CNFPT non finalisé) formation à programmer selon charge de travail et services concernés
COMMANDE PUBLIQUE	L'exécution administrative et financière des marchés publics	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
COMMANDE PUBLIQUE	Le guide interne des procédures de la commande publique	Inclus cotisation	CNFPT	
SIG	Marchés publics informatiques	Inclus cotisation	CNFPT	
COMMANDE PUBLIQUE	SIS Marchés : personnalisation sous BI Publisher sur site	1 650,00 €	SIS Marchés	Montant engagé 2021 - Formation réalisée
COMMANDE PUBLIQUE	L'actualité juridique des marchés publics	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
RESSOURCES HUMAINES	La gestion des agents contractuels de droit public	Inclus cotisation	CNFPT	
RESSOURCES HUMAINES	Le développement du dialogue social	Inclus cotisation	CNFPT	
RESSOURCES HUMAINES	La maîtrise des bases de la négociation sociale	Inclus cotisation	CNFPT	
RESSOURCES HUMAINES	Les lignes directrices de gestion	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
RESSOURCES HUMAINES	Actualité statutaire RH	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
RESSOURCES HUMAINES	Fonctionnement CT/CHSCT	Inclus cotisation	CNFPT	En attente
MULTISERVICES	Berger Levraut - Logiciel finances	NC	Berger Levraut	Formation réalisée
ADMINISTRATION FINANCES	Fiscalité des services publics	- €		En attente retour suite demandes à différents organismes
RESSOURCES HUMAINES	Le travail sur écran et son ergonomie	Inclus cotisation	CNFPT	
TRANSITION ENERGETIQUE	Les procédures DT-DICT et préparation du QCM en vue de l'obtention de l'AIPR concepteurs et encadrants de travaux -	Inclus cotisation	CNFPT	proposition union CNFPT au TEN - Négatif
TRANSITION ENERGETIQUE	AIPR - Examen	150,00 €	APAVE	Examen payant
MULTISERVICES	Recyclage habilitation BS	Inclus cotisation	CNFPT	
MULTISERVICES	Recyclage SST	600,00 €	SOTEL	Report 2020 en compta
MULTISERVICES	Exercice évacuation semestre 2/2021	200,00 €	SOTEL	Report 2020 en compta
MULTISERVICES	PSC1	Inclus cotisation	CNFPT	
EFFACEMENT ET RACCORDEMENT DES RESEAUX + AGENTS TEN	NF C 14-100 - Branchements collectifs et individuels - Formation initiale	1 400,00 €	IPTIC	Montant engagé 2021
RACCORDEMENT RESEAUX	Règles applicables en termes de raccordement au réseau électrique	NC	SDEC Tutorat YR en cours	
EP/SL	Les procédures DT-DICT et préparation du QCM en vue de l'obtention de l'AIPR d'opérateur ou d'opératrice	Inclus cotisation	CNFPT	Inscription effectuée pour agent EP/SL retenu
EP/SL	Les procédures DT-DICT et préparation du QCM en vue de l'obtention de l'AIPR d'opérateur ou d'opératrice	200,00 €	APAVE	Formation payante si non proposé au CNFPT
EP/SL	AIPR - Examen	150,00 €	APAVE	Examen payant
EP/SL	L'habilitation électrique B1 B2 BR BC (personnels électriciens) : formation initiale	Inclus cotisation	CNFPT	Inscription effectuée pour agent EP/SL retenu
EP/SL	L'habilitation électrique B1 B2 BR BC (personnels électriciens) : formation initiale	1 000,00 €	APAVE	Formation payante si non proposé au CNFPT
RACCORDEMENT RESEAUX	Colonnes montantes	2 200,00 €	RESO	Payé 2021 - Formation effectuée
EP/SL	Eclairage des installations sportives	2 300,00 €	AFE	
EP/SL	Utilisation SIE	NC	SDEC Tutorat	
EP/SL	Renouvellement des foyers vêtustes (supérieurs à 30 ans)	NC	SDEC Tutorat	

Service	Intitulé de la formation	Coût	Organisme	Observations
MULTISERVICES	Excel 2016-Niveau 2- Utilisateur avancé	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
SIG	Devenir responsable de la sécurité du système d'information	5 000,00 €	IB CEGOS	Montant engagé 2021 // Nomination FT au BS Septembre 2019
SIG	Formation PHP : maîtriser la Programmation Orientée Objet (orsys)	2 000,00 €	ORSYS	
INVESTISSEMENT / RACCORDEMENT / FINANCES	SI-FACE	NC	FACE	Formation réalisée
TRANSITION ENERGETIQUE	Outlook 2010-Niveau 2- Perfectionnement	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
SIG	QGIS Server + Lizmap initiation	850,00 €	CARTO EXPERT	
COMMUNICATION	Animer ma page RS LinkedIn (4h) Débuter sur Instagram (4h) Créer des visuels pour les réseaux sociaux avec Canva et autres outils (4h) Etc... (en fonction des propositions de l'association NOTA BENE)	NC	NOTA BENE	En attente programmation
COMMUNICATION	Ateliers agilité numérique	NC	CPC Normandie	En attente programmation
TRANSITION ENERGETIQUE	Co-construire pour s'engager durablement - 2021	NC	ADEME	Formation effectuée
TRANSITION ENERGETIQUE	Mobiliser, fédérer, collecter sur un projet territorial d'énergie renouvelable (axé sur le participatif) OU Co développement, comment reprendre la main sur un projet d'EnR de territoire d'envergure ?	500,00 €	ENERGIE PARTAGEE	
TRANSITION ENERGETIQUE	Formation ENR, modèle de projet, stratégie juridique	350,00 €	FNCCR	Engagé 2021 - Formation réalisée
TRANSITION ENERGETIQUE	Co-développement, comment reprendre la main sur un projet d'ENR de taille industrielle ?	700,00 €	FNCCR	Engagé 2021 - Formation réalisée
TRANSITION ENERGETIQUE	Massification du photovoltaïque sur les bâtiments publics : méthodes et outils	500,00 €	FNCCR	Engagé 2021 - Formation réalisée
TRAVAUX / TRANSITION ENERGETIQUE	L'innovation managériale : développer son agilité dans une dynamique collective	Inclus cotisation	CNFPT	
TRANSITION ENERGETIQUE	Assurer le suivi d'un chantier et la réception des travaux	2 000,00 €	La Gazette	Pré-validée par BD le 21/05
TRANSITION ENERGETIQUE	Animer un service	Inclus cotisation	CNFPT	En attente réorganisation
TRANSITION ENERGETIQUE	L'animation, la direction et la mobilisation de son service	Inclus cotisation	CNFPT	
TRANSITION ENERGETIQUE	L'organisation de son service au quotidien	Inclus cotisation	CNFPT	
RACCORDEMENT RESEAUX	Initiation à l'urbanisme	Inclus cotisation	CNFPT	
RACCORDEMENT RESEAUX	Urbanisme - Approfondissement, perfectionnement et mise à jour des compétences en fonction de l'actualité	Inclus cotisation	CNFPT	
RACCORDEMENT RESEAUX	L'actualité du droit de l'urbanisme	Inclus cotisation	CNFPT	
CONCESSIONS ELEC ET GAZ	Rédiger un acte soumis à publicité foncière	3 000,00 €	EFE	Engagé 2021
CONCESSIONS ELEC ET GAZ	Rédiger un acte soumis à publicité foncière (stage par comparaison)	NC	SDEEG	
CONCESSIONS ELEC ET GAZ	La rédaction des actes authentiques en la forme administrative de mutation de biens fonciers	Inclus cotisation	CNFPT	
TRANSITION ENERGETIQUE / RACCORDEMENT	L'organisation et la gestion de son temps	Inclus cotisation	CNFPT	
TRANSITION ENERGETIQUE	Le pilotage de projet : l'organisation, la planification, l'animation	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
CONCESSIONS ELEC ET GAZ	Informations sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) à destination des agent(es) des collectivités locales	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
CONCESSIONS ELEC ET GAZ	Accompagnement à la rédaction du livret 2 et à la préparation du jury VAE	Inclus cotisation	CNFPT	
CONCESSIONS ELEC ET GAZ	Faire vivre et animer les commissions consultatives des services publics locaux - CCSPL	500,00 €	FNCCR	Report 2020 en compte
EP/SL	OXYAD	- €	SDEC Tutorat NN	
TRANSITION ENERGETIQUE	Bilan de compétences	- €		
TRANSITION ENERGETIQUE	Les rencontres territoriales de l'action éducative : La contribution des politiques éducatives au développement durable des territoires	Inclus cotisation	CNFPT	Formation réalisée
TOTAL GENERAL		25 250,00 €		



PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS MARCHÉS DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX

BS du 9 juillet 2021

APPRÉCIATION DES SEUILS	→ <i>si fournitures ou services</i> : en fonction du caractère homogène			→ <i>si travaux</i> : notion d'opération ou d'ouvrage	
SEUILS	De 0 à 5 000 € HT	De 5 001 à 25 000 € HT	De 25 001 € à 39 999 € HT	De 40 000 à 214 000 € HT (marchés publics de fournitures et de services) ET De 40 000 € à 5 350 000 € HT (marchés publics de travaux)	Supérieur à 214 000 € HT (marchés publics de fournitures et de services) ET Supérieur à 5 350 000 € HT (marchés publics de travaux)
ÉTAPES					
PIÈCES DE LA CONSULTATION (DCE)	Composition variable, selon le besoin à satisfaire Au minimum, les pièces font apparaître : <ul style="list-style-type: none"> - Description du besoin (<u>ex</u> : un acte d'engagement) - Délai d'exécution ou durée du marché - Modalités et délai pour répondre 			Le DCE est composé des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Acte d'engagement (AE) - Règlement de la consultation (RC) - CCAP et CCTP - Pièces relatives au prix comme un bordereau des prix unitaires (BPU), un détail quantitatif estimatif (DQE), une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ... - Questionnaires techniques (<u>ex</u> : un mémoire technique) - Autres pièces comme des plans, des études ... 	
PUBLICITÉ	Publicité non obligatoire L'acheteur veille à : <ul style="list-style-type: none"> - Choisir une offre pertinente - Faire une bonne utilisation des deniers publics - Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin Dès que cela est possible et utile, l'acheteur établit des devis auprès de plusieurs entreprises			Jusqu'à 90 000 € HT : avis de publicité simplifié (support adapté à l'objet) Diffusion sur le profil acheteur et le site internet du SDEC ENERGIE	Avis de publicité détaillé (BOAMP et JOUE). Diffusion sur le profil acheteur et le site internet du SDEC ENERGIE
				À partir de 90 000 € HT : avis de publicité détaillé (BOAMP ou JAL) Diffusion sur le profil acheteur et le site internet du SDEC ENERGIE	
DÉLAI DE CONSULTATION	Le délai de consultation est celui applicable aux procédures formalisées ; soit 30 jours calendaires minimum. Par exception, ce délai peut être réduit à 15 jours calendaires après accord du Directeur Général uniquement pour les consultations inférieures à 25 000€.			30 jours calendaires minimum	
	Si la consultation couvre tout ou partie des trois premières semaines d'août, le délai de consultation est majoré d'autant. L'allongement du délai est obligatoire lorsque les offres ne peuvent être déposées qu'à la suite d'une visite sur site. La durée de cet allongement est égale au nombre de jours calendaires entre la date de publication de la consultation et la date de la visite sur site.				
NÉGOCIATION	OUI			OUI, si explicitement prévu dans le DCE	
DOCUMENTS ATTENDUS POUR L'ATTRIBUTION	Devis signé par le Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'analyse des candidatures et des offres - Rapport du service acheteur à la Présidente 	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'analyse des candidatures et des offres - Rapport du service acheteur à la Présidente - Décision de la Présidente & information du Bureau Syndical 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse des candidatures et des offres • Rapport de la Présidente au Bureau Syndical • Délibération du Bureau Syndical 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse des candidatures et des offres • Procès-verbal de Commission d'Appel d'Offres (CAO) & information du Bureau Syndical



PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX

BS du 9 juillet 2021

2/2

SEUILS ÉTAPES	De 0 à 5 000 € HT	De 5 000 à 25 000 € HT	De 25 000 € à 40 000 € HT	De 40 000 à 214 000 € HT (marchés publics de fournitures et de services) ET De 40 000 € à 5 350 000 € HT (marchés publics de travaux)	Supérieur à 214 000 € HT (marchés publics de fournitures et de services) ET Supérieur à 5 350 000 € HT (marchés publics de travaux)
I) FORMALISME DE L'ATTRIBUTION (RAPPORT OU PV)		Considérant l'analyse qui précède, il est proposé à la Présidente : <ul style="list-style-type: none"> - DE RETENIR le classement des offres proposé - D'ATTRIBUER le marché à X pour un montant de Y € HT - D'EN RENDRE COMPTE au Bureau Syndical dans le cadre du compte-rendu des délégations de dépenses 	Considérant l'analyse qui précède, il est proposé à la Présidente : <ul style="list-style-type: none"> - DE RETENIR le classement des offres proposé - D'ATTRIBUER le marché à X pour un montant de Y € HT 	Considérant l'analyse qui précède, la Présidente propose au Bureau Syndical de : <ul style="list-style-type: none"> - RETENIR le classement des offres proposé - ATTRIBUER le marché à X pour un montant de Y € HT 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal de CAO : Suite à la présentation des résultats, la Commission d'Appel d'Offres : RETIENT le classement des offres proposé
II) FORMALISME DE L'ATTRIBUTION (DÉCISION, DÉLIBÉRATION OU PV)			<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la Présidente : La Présidente du SDEC ENERGIE DÉCIDE : Article 1 : d'attribuer le marché à X pour un montant de Y € HT Article 2 : de signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération du Bureau Syndical : Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité : DÉCIDE d'attribuer le marché à X pour un montant de Y € HT CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant	DÉCIDE d'attribuer le marché à X pour un montant de Y € HT En outre, la Commission d'Appel d'Offres : CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant - hors avenant visé par l'article L1414-4 du CCGT. CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical
DÉLAIS DE STAND STILL (DELAI DE SUSPENSION ENTRE L'INFORMATION ET LA NOTIFICATION)	Aucun (mais un délai « raisonnable » doit être respecté)				11 jours
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ	NON				OUI
RECENSEMENT ÉCONOMIQUE DES ACHATS (REAP)	NON		Achats innovants : OUI Hors achats innovants : NON	Jusqu'à 90 000 € HT - hors achats innovants : NON À partir de 90 000 € HT et achats innovants : OUI <i>Si la consultation comprend plusieurs lots, seuls ceux = ou > à 90 000 € HT doivent être recensés</i>	OUI
DIFFUSION DES DONNÉES ESSENTIELLES (OPEN DATA)	NON		OUI, pour les marchés conclus en application de l'article R2122-8 du CCP dont la valeur est = ou > à 25 000 € HT. L'acheteur peut satisfaire à cette obligation en publiant au cours du 1 ^{er} trimestre de chaque année, sur le support de son choix, la liste de ces marchés conclus l'année précédente	OUI	L'acheteur offre, sur son profil d'acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles du marché dans les 2 mois qui suivent sa notification à l'attributaire et ce pour une durée de 5 ans

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION			REINFORCEMENT		
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
<u>CLARBEC</u> <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'une société de Travaux Public 12kVA	BMP BOISSEL Mickaël	Extension basse tension	100	Barème	9 943,00 €	2 982,90 €	3 977,20 €	6 960,10 €	0,00 €	2 982,90 €	-
<u>CREULLY-SUR-SEULLES</u> <u>CREULLY</u> <i>Etude à lancer</i>	B1	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un futur magasin à l'enseigne 'CONTACT' et aménagement d'un parking, 80kVA TRI Type II	IMMOBILIERE PROXI	Extension basse tension	165	Barème	17 213,61 €	1 721,36 €	6 885,44 €	8 606,81 €	0,00 €	8 606,81 €	-
<u>LE TORQUESNE</u> <i>OS lancé</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'une antenne de télécommunication mobile ORANGE, 12 kVA MONO	ORANGE UPR OUEST	Extension basse tension	440	Barème	37 143,00 €	10 000,00 €	14 857,20 €	24 857,20 €	0,00 €	12 285,80 €	-
<u>VALDALLIERE</u> <u>VASSY</u> <i>Attente accord pétitionnaire</i>	C	Permis de construire	Aide financière pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit d'un nouveau bâtiment agricole (99 KWC).	GAEC DE CAGNY (ANGOT Benoît)	Enedis : extension BT	124	Enedis	19 235,43 €	5 770,63 €	7 694,17 €	5 770,63 €	0,00 €	5 770,63 €	-

OUVRAGE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL														
COMMUNE	CAT COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION			REINFORCEMENT		
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
<u>PRETREVILLE</u> <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation d'une station de pompage AEP, 36 kVA TRI	CC Lisieux Normandie	Extension HTA et BT	103	Réel	20 502,73 €	8 201,09 €	8 201,09 €	16 402,18 €	4 100,55 €	0,00 €	-
<u>VIRE NORMANDIE</u> <u>COULONCES</u> <i>Etude à lancer</i>	C	Permis d'aménager	Desserte intérieure en énergie électrique Basse Tension d'un lotissement communal "RESIDENCE DU PONT DE LA LONDE", tranche II, composé de 8 lots	Commune	Desserte intérieure	125	Réel	12 956,71 €	5 182,68 €	5 182,68 €	10 365,37 €	2 591,34 €	0,00 €	-
<u>VERSON</u> <i>OS à lancer</i>	B1	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant, ancien ateliers de rotations, à réhabiliter en salle multi-activité et locaux pour associations (140kVA).	Commune	Extension BT	135	Barème	15 465,00 €	1 546,50 €	6 186,00 €	7 732,50 €	7 732,50 €	0,00 €	-
TOTAUX						1192		132 459,48 €	35 405,17 €	52 983,79 €	80 694,79 €	14 424,39 €	29 646,14 €	0,00 €



COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 30 JUIN 2021

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT	
						EXTENSION					SDEC ENERGIE	
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE		SDEC ENERGIE
BEAUMONT-EN-AUGE	BEAUMONT-EN-AUGE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	46	5 629,00 €	1 125,80 €	2 251,60 €	3 377,40 €	0,00 €	2 251,60 €	0,00 €	
EPINAY-SUR-ODON	EPINAY-SUR-ODON	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé)	60	6 743,00 €	1 348,60 €	2 697,20 €	4 045,80 €	0,00 €	2 697,20 €	0,00 €	
ESPINS	ESPINS	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé)	80	8 343,00 €	1 668,60 €	3 337,20 €	5 005,80 €	0,00 €	3 337,20 €	0,00 €	
GENNEVILLE	GENNEVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une habitation existante 12kVA	120	11 543,00 €	2 308,60 €	4 617,20 €	6 925,80 €	0,00 €	4 617,20 €	0,00 €	
GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	C	Alimentation en énergie électrique de 4 maisons individuelles, 4x 12kVA MONO pour le compte de la SARL ASTONE.	30	5 260,89 €	2 104,36 €	2 104,36 €	4 208,71 €	1 052,18 €	0,00 €	0,00 €	
				33	2 316,19 €	694,86 €	0,00 €	694,86 €	0,00 €	1 621,33 €	0,00 €	
ST-GERMAIN-LE-VASSON	ST-GERMAIN-LE-VASSON	C	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement "Le Clos de la Vallée" composé de 12 lots (91kVA foisonnée) RESEAU AMENEE BT	30	7 339,46 €	2 935,78 €	2 935,78 €	5 871,57 €	1 467,89 €	0,00 €	0,00 €	
ST-SYLVAIN	ST-SYLVAIN	C	Alimentation d'un lotissement privé nommé "Le Clos Rocher I", constitué de 26 lots RESEAU AMENEE HTA	360	34 021,21 €	10 000,00 €	13 608,48 €	23 608,48 €	10 412,73 €	0,00 €	0,00 €	
VAL D'ARRY	MISSY	C	Alimentation en énergie électrique de deux nouvelles maisons d'habitation (2x12 kVA - Monophasé)	53	6 183,00 €	1 236,60 €	2 473,20 €	3 709,80 €	0,00 €	2 473,20 €	13 400,00 €	
VAL DE DROME	ST-JEAN-DES-ESSARTIERS	C	Raccordement électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	25	3 943,00 €	788,60 €	1 577,20 €	2 365,80 €	0,00 €	1 577,20 €	0,00 €	
					837	91 321,75 €	24 211,80 €	35 602,22 €	59 814,02 €	12 932,80 €	18 574,93 €	13 400,00 €

Convention d'attribution de la DSIL et de la DETR

Entre

La Préfecture de la Région Normandie, représentée par M. Pierre-André DURAND, nommé Préfet de la Région Normandie par décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 ;

La Préfecture du Calvados, représentée par M. Philippe COURT, nommé Préfet du Calvados par décret du Président de la République du 11 décembre 2019 ;

La commune d'Ouilly le Tesson, représentée par M. Jean-Yves HEURTIN, son Maire, élu par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 ;

Le SDEC ENERGIE, représenté par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, sa Présidente, élue par délibération du Comité Syndical du 24 septembre 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-42 ;

Considérant le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de la chaleur sur le territoire d'Ouilly le Tesson, dont les caractéristiques et les pièces justificatives, telles que prévues par l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, figurent en annexe de la présente convention ;

Considérant que ce projet répond aux conditions d'éligibilité à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Considérant le lien entre ce projet et la commune d'Ouilly le Tesson : Le projet doit permettre d'améliorer le bilan carbone du territoire, de réduire la dépendance de la commune aux énergies non renouvelables et de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement de la collectivité en substituant les systèmes de production de chaleur vieillissants et peu performants de l'école, des logements communaux et de la salle polyvalente par un réseau technique de distribution de la chaleur alimenté par une chaufferie bois muni d'un appoint secours.

Considérant qu'en vertu des délibérations prises par la commune d'OUILLY LE TESSON en date du 27 août 2018 et 15 juin 2021 actant du transfert de la compétence « Énergies renouvelables » au SDEC ENERGIE et de sa désignation comme maître d'ouvrage du projet

Convient que le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de la chaleur sur la commune d'Ouilly le Tesson, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDEC ENERGIE, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL, dans les conditions prévues à la deuxième phrase du premier alinéa du C de l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales, et au titre de la DETR, dans les conditions prévues au second point de l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales .

Le versement effectif de la subvention est subordonné à la prise d'un arrêté attributif par le Préfet de Région et s'effectuera, le cas échéant, dans les conditions prévues par ledit arrêté.

Fait à, le

Le Préfet de la Région Normandie

Le Préfet du Calvados

**Le Maire d'Ouilly le Tesson
Jean-Yves HEURTIN**

**La Présidente du SDEC ENERGIE
Catherine GOURNEY-LECONTE**

Annexe 1 : Note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

1.2.

Annexe 2 : La délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

Annexe 3 : Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues.

Nature des dépenses	Montant € HT	Financeurs	Montant	
			€ HT	%
Chaufferie + Process bois	155 151 €	RÉGION	18 775 €	7 %
Chaudière d'appoint / secours	20 000 €	ADEME	22 082 €	7 %
Réseau et sous-stations	36 527 €	ÉTAT (DSIL)	106 735 €	40 %
Études (hors Maîtrise d'œuvre)	6 322 €	ÉTAT (DETR)	42 694 €	16 %
VRD	5 000 €	SDEC ENERGIE	81 551 €	30 %
Aléa de chantier (± 6 %)	13 380 €			
Honoraires de maîtrise d'œuvre (± 15 %)	35 457 €			
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	271 837 €	TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS	271 837 €	

Annexe 4 : Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus.

Annexe 5 : L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses.

Annexe 6 : Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet, sauf autorisation visée au II de l'article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Annexe 7 : un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci

Annexe 8 : le plan de situation, le plan de masse des travaux ;

Annexe 9 : - le programme détaillé des travaux ;



PROJET DE LA ZAC DU PARC D'ACTIVITES DE CŒUR DE NACRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC CŒUR DE NACRE

CONVENTION DE PARTENARIAT

VISANT A LA CREATION D'UNE SOCIETE DE PROJET DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE PHOTOVOLTAIQUE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de Communes Cœur de Nacre, 14440 Douvres la délivrande

Représentée par Monsieur Thierry LEFORT, dûment habilité à l'effet des présentes en sa qualité de Président,

ci-après désigné «CDC Cœur de Nacre»

d'une première part,

ET

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE), dont le siège social est situé Esplanade Brillaud de Laujardière, 14077 CAEN

Représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, dûment habilitée à l'effet des présentes en sa qualité de Présidente,

ci-après désigné «SDEC ÉNERGIE»

de deuxième part,

Ci-après désigné individuellement « Partie » ou collectivement « les Parties ».

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE:

La Loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Pour y arriver, les énergies renouvelables devront représenter 40 % de la production d'électricité.

La France s'est dotée pour atteindre cet objectif, d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), avec la volonté de tripler la puissance installée de la filière solaire d'ici 2023.

Les collectivités ont un rôle important à jouer. Elles peuvent faciliter le développement de projets photovoltaïques sur les toitures de leurs bâtiments mais également en mettant à disposition des terrains dégradés pour la création de parcs solaires.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes Cœur de Nacre porte un projet de création d'un parc d'activités à Douvres la Délivrande sur une surface de 20 ha.

Les Parties, compte-tenu de leur complémentarité, décident d'étudier dans un premier temps la faisabilité juridique, technique et économique du projet photovoltaïque, ci-après « le Projet », puis à l'issue d'une confirmation d'une réalité économique et juridique de ce projet, de le porter à l'ensemble des instances de gouvernance respectives de chacune des parties prenantes.

La décision de donner suite ou non à sa participation à la structure de projet dans son développement et éventuellement son exploitation sera prise indépendamment par chacune des instances de gouvernance.

La présente convention décrit les modalités du partenariat entre les Parties afin d'évaluer la faisabilité de ce projet photovoltaïque.

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIT :

1. DEFINITIONS

- **Information(s) Confidentielle(s)** Désigne :
 - toutes les informations, de quelque nature qu'elles soient (notamment d'ordre technique, commercial, financier, comptable, juridique et administratif), directement ou indirectement relatives ou faisant référence au Projet qui seraient communiquées par l'une des Parties à l'autre Partie ou ses Représentants, y compris tout dossier de présentation, que ces informations aient été communiquées, lors de discussions, échanges au cours de réunions, par écrit et sur tout support physique ou numérique et pour lesquelles le caractère CONFIDENTIEL est clairement précisé en entête de document ou dans le mail ou courrier joint;
 - toutes les analyses, compilations, études et autres documents relatifs au Projet pour lesquels le caractère CONFIDENTIEL est clairement précisé, et qui incorporeront, feront référence ou simplement résulteront des informations visées ci-avant ; l'existence même des réflexions en cours relatives au Projet et de toute opération ou transaction qui pourrait être décidée.

- **Projet :** Désigne en premier lieu la ZAC du Parc d'activités de Cœur de Nacre

- **SPV :** SPV : Special Purpose Vehicle désigne la société de projet

- **Représentants :**
 - Pour la Communauté de Communes Cœur de Nacre, désigne le Président, le Directeur Général des Services.
 - Pour le SDEC ENERGIE, désigne la Présidente, le Directeur Général des Services.

CONTEXTE DU PROJET

Cette ZAC est concédée à la SEM Normandie Aménagement pour la commercialisation et la réalisation des travaux d'aménagement.

La collectivité souhaite voir émerger un projet de production photovoltaïque collectif sur les toitures des bâtiments de cette ZAC et a commandé dans un premier temps une étude dont les objectifs étaient les suivants :

- Estimer le potentiel de production d'électricité photovoltaïque en fonction du plan d'aménagement,
- Estimer les besoins en électricité de la zone en fonction de la typologie des projets,

Etudier la faisabilité d'une production d'électricité photovoltaïque sur le périmètre de l'extension de la ZAC

Sur la base de cette étude, après plusieurs réunions de travail entre les différents acteurs CDC Cœur de Nacre, le SDEC ENERGIE, Normandie Aménagement notamment, il a été validé de lancer des études complémentaires pour la suite envisageable de ce projet.

Il est entendu que l'ensemble des acteurs se réunissent régulièrement pour le suivi des travaux engagés.

2. MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Les Parties s'engagent, dans cette première phase de faisabilité du projet indispensable avant la création éventuelle de la société de projet spécifique, à mettre à disposition du projet les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation de cette première phase, et ce dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et dans les limites pour ce qui concerne les collectivités territoriales et leur groupement de l'inscription de crédits afférents au budget concerné.

Les coûts financiers portent sur les différentes études nécessaires à évaluer la faisabilité du projet et notamment sur :

- Le dimensionnement et l'économie du projet,
- La faisabilité juridique notamment les aspects injection de l'énergie produite sur le réseau public d'électricité,

- La structure de la SPV et de la gouvernance associée

Le montant estimé de ces coûts financiers est de 30 000 € HT. Ils sont supportés à part égale par chacune des Parties.

Le bilan financier définitif permettra d'établir les modalités de paiement entre les parties prenantes du projet afin que soit respectée la répartition des coûts sus visés.

3. LA STRUCTURE DE PORTAGE DU PROJET ENVISAGEE

Les Parties pourront créer, après accord de chacune des Parties selon des modalités qui leur sont propres, une société de projet (SPV) qui aura pour objet de poursuivre le développement du projet, construire le parc photovoltaïque et éventuellement l'exploiter.

Les conditions administratives, techniques, financières et de gouvernance de cette SPV seront présentées au préalable aux instances de gouvernance de chacun des signataires de la présente convention de partenariat, pour leur permettre une prise de décision de participer ou non à cette société de projet.

4. LES PRINCIPAUX JALONS DE PRISE DE DECISION

- Mai 2021 : Réunion technique entre la CDC Cœur de Nacre, le SDEC ENERGIE et le cabinet d'avocats GB2A sur les options possibles pour le véhicule juridique futur
- Juillet 2021 : Présente convention de partenariat entre la CDC Cœur de Nacre et le SDEC Energie visant à partager les frais juridiques associés à la faisabilité juridique, technique et économique du projet
- Septembre 2021 : Décision de participer ou non à la création de la SPV par les instances de gouvernance sur la base des résultats de l'étude de faisabilité juridique, technique et économique

5. ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent et se portent fort du respect de la confidentialité relative au Projet par leurs Représentants, par la signature de la présente, sans condition, limitation ou restriction aucune, à :

- n'utiliser les Informations Confidentielles que pour leur propre compte aux seules fins d'apprécier l'opportunité de développement du Projet et du partenariat envisagé ;
- ne pas divulguer, en tout ou partie, de quelque manière que ce soit, à tous tiers ou personnes autres que celles visées au point suivant, les Informations Confidentielles en leur possession, sauf accord écrit préalable, de la Partie émettrice de l'information ;
- limiter, par tous moyens appropriés, la diffusion totale ou partielle ou l'utilisation des Informations Confidentielles à ceux de leurs Représentants dont l'intervention s'avèrerait nécessaire ;
- à ne pas copier et interdire toute copie ou reproduction des Informations Confidentielles, sauf accord préalable et écrit, des autres Parties.

Il est convenu entre les Parties que l'obligation de confidentialité s'applique à toutes informations communiquées, lors de discussions, échanges au cours de réunions, par écrit et sur tout support physique ou numérique et pour lesquelles le caractère CONFIDENTIEL est clairement précisé en entête de document ou dans le mail ou courrier joint. Il ne s'applique pas aux Informations Confidentielles divulguées en application de dispositions légales ou réglementaires impératives ou normes comptables ou en exécution d'une décision ou ordonnance de justice ou d'une autorité réglementaire compétente, à condition de tenir informées les autres Parties de cette communication.

Par exception cette disposition n'est pas applicable aux informations nécessaires dans le cadre de l'obtention d'une approbation préalable des organes délibérants des collectivités territoriales et de leur groupement ou aux informations qui sont soumis à une obligation de communication des actes administratifs, conformément à la loi n°78-53 du 17 juillet 1978.

Par exception, les Parties pourront communiquer tout ou partie des Informations Confidentielles à d'éventuels tiers, tels qu'affiliées, sous-traitants ou fournisseurs d'équipements, en vue de la réalisation du Projet.

6. DROIT ET JURIDICTION

Le présent protocole d'accord est régi et interprété conformément à la loi française.

Tout différend survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis aux juridictions territorialement compétentes dans le département du Calvados (14).

7. DUREE DE LA CONVENTION

Le terme de la présente convention est soit la décision de ne pas donner suite à la réalisation du Projet ou soit la date de création de la SPV.

Dans le cas d'une création de la SPV, les frais préalablement engagés par les 2 parties viendront alimentés le capital initial de la société de projet.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES,

A LE

Paraphe	Nom	Signature
	Communauté de Communes Cœur de Nacre <i>Représentée par Thierry Lefort</i>	
	SDEC ENERGIE <i>Représenté par Catherine Gourney Leconte</i>	

**6ème Tranche : RACCORDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2021**

Nombre de dossiers : 19

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
BEAUMONT-EN-AUGE	BEAUMONT-EN-AUGE	21/05/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 46 ml en câble 3x95 ² AL	46	5 629 €	0 €
CLARBEC	CLARBEC	27/04/2021	Alimentation en énergie électrique d'une société de Travaux Public 12kVA	Extension BT de 100 ml en câble 3x150 ² AL	100	9 943 €	0 €
VIRE NORMANDIE	COULONCES	13/03/2015	Desserte intérieure en énergie électrique Basse Tension d'un lotissement communal 'RESIDENCE DU PONT DE LA LONDE', tranche II, composé de 8 lots pour le compte de la commune.	Pose de 125 mètres linéaires de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain. Pose de 8 coffrets de sectionnements de branchements en limites des futurs lots.	125	12 957 €	0 €
ÉPINAY-SUR-ODON	ÉPINAY-SUR-ODON	17/02/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose, à partir d'un poteau électrique en domaine public, de 60 ml de réseau basse tension 3x95 ² +50 ² en souterrain et d'un coffret réseau en limite de propriété.	60	6 743 €	0 €
ESPINS	ESPINS	11/01/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose, depuis un poteau en domaine public, de 80 ml de réseau basse tension 3x150 ² +70 ² en souterrain et d'un coffret réseau en limite de propriété.	80	8 343 €	0 €
GENNEVILLE	GENNEVILLE	22/04/2021	Alimentation en énergie électrique d'une habitation existante 12kVA	Extension BT de 120 ml en câble 3x150 ² AL depuis un coffret existant en domaine public ou extension BT de 95 ml en câble 3x150 ² AL depuis un support existant en domaine privé	120	11 543 €	0 €
GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	11/08/2020	Alimentation en énergie électrique de 4 maisons individuelles, 4x 12kVA MONO pour le compte de la SARL ASTONE.	EXTENSION (à la charge de la CCU) : Confection de 2 boîtes de jonctions BT 150 ² /150 ² , pose de 2x 15 ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain et d'un coffret réseau de type RMBT. EXTENSION (à la charge de l'aménageur) : Pose de 135ml de réseau électrique BT 3x150 ² +70 ² souterrain, y compris coffrets de sectionnements de branchements en limites des futurs lots.	165	22 754 €	0 €
GRENTHEVILLE	GRENTHEVILLE	08/12/2020	Alimentation en énergie électrique d'un macrolot de 10 logements individuels groupés,	EXTENSION DESSERTTE INTERIEURE BT : Pose de 4 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ² et de 58 ml de réseau BT souterrain en 3x95 ²	62	13 936 €	0 €
LA VILLETTE	LA VILLETTE	20/05/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé) et d'un bâtiment existant (36 kVA - Triphasé).	Pose, à partir d'un réseau souterrain existant, de 35 ml de réseau basse tension 3x150 ² +70 ² en souterrain et d'un coffret réseau en limite de propriété.	35	4 743 €	6 900 €
LE TORQUESNE	LE TORQUESNE	26/01/2021	Alimentation en énergie électrique d'une antenne de télécommunication mobile ORANGE, 12 kVA MONO	Pose de 440 ml de réseau BT souterrain en 3x240 ² , pose d'un coffret pour branchement C5 12 kVA MONO	440	37 143 €	0 €
VAL D'ARRY	MISSY	15/10/2020	Alimentation en énergie électrique de deux nouvelles maisons d'habitation (2x12 kVA - Monophasé).	Pose, depuis un réseau souterrain existant, de 53 ml de réseau basse tension 3x150 ² +70 ² en souterrain et de deux coffrets réseau et un coffret de branchement.	53	19 583 €	0 €
POTIGNY	POTIGNY	06/01/2021	Desserte électrique intérieure d'un lotissement privé nommé "Le Haut Clos" de 35 lots, 182 kVA foisonnés - DTMO	Pose de 607,5 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ² , de 203,8 ml de câble de branchement souterrain en 4x35 ² et d'un coffret pour branchement C5 pour chaque lot et pour une armoire d'éclairage public	608	57 442 €	0 €
PRETREVILLE	PRETREVILLE	16/02/2021	Alimentation d'une station de pompage AEP, 36 kVA TRI	EXTENSION HTA ET BT : Dépose de 52 ml de réseau HTA aérien en 54,6 ² et d'un support HTA en domaine privé. Pose de 55 ml de réseau HTA aérien en 54,6 ² , dépose d'un support HTA en domaine public, pose de 30 ml de réseau HTA souterrain en 3x95 ² , pose d'un poste de transformation de type PRCS 100 kVA, pose de 18 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ² , pose d'un coffret en saillie pour branchement C5 12 kVA MONO de type I	103	20 937 €	0 €
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	03/07/2020	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement nommé "Le Clos de la Vallée" composé de 12 lots (91kVA foisonnée) pour le compte de la SARL ARKETYPE IMMOBILIER. RESEAU AMENEE BT	EXTENSION : Pose de 2x15 ml de réseau électrique BT 3x240 ² +95 ² souterrains et coffret réseau REMBT 4D en limite de l'assiette d'opération du lotissement "Le Clos de la Vallée"	30	7 339 €	0 €
VAL DE DRÔME	SAINT-JEAN-DES-ESSARTIERS	05/05/2021	Raccordement électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé).	Pose, depuis un poteau électrique existant en domaine privé, de 25 ml de réseau basse tension 3x95 ² +50 ² en souterrain et d'un coffret réseau en limite de propriété.	25	3 943 €	0 €
SAINT-MANVIEU-NORREY	SAINT-MANVIEU-NORREY	18/10/2018	Desserte intérieure du lotissement privé 'LES BLES D'OR II' 17 lots (109kVA) - DTMO	Pose de 260,2 ml de réseaux électriques Basse Tension 3x240 ² +95 ² et 3x150 ² +70 ² souterrains et de 17 coffrets de sectionnements de branchements en limite des futurs lots.	260	26 468 €	0 €
SAINT-REMY	SAINT-REMY	04/02/2020	Alimentation et desserte intérieure en électricité d'un futur lotissement communal nommé LA CANEE, première tranche de 22lots sur un total présenté de 48 en trois tranche.	RENFORCEMENT - Remplacement du poste Rural Compact (RC) BEAUMONT 656-15 par Poste au Sol Simplifié 'A' 250kVA avec reprises des réseaux électriques Basse Tension souterrains existants. DESSERTTE INTERIEURE : Pose de 245ml de réseaux électriques Basse Tens	245	44 273 €	21 458 €
SAINT-SYLVAIN	SAINT-SYLVAIN	18/05/2021	Alimentation d'un lotissement privé nommé "Le Clos Rocher I", constitué de 26 lots	EXTENSION RESEAU AMENEE HTA - hors assiette d'opération : pose de 2x180 ml de réseau HTA souterrain en 3x150 ² EXTENSION RESEAU AMENEE HTA - dans assiette opération : pose de 2x175 ml de réseau HTA souterrain en 3x150 ² + Pose PAC 4UF 400 kVA	710	85 445 €	0 €
VERSON	VERSON	22/10/2018	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant, ancien ateliers de rotations, à réhabiliter en salle multi-activité et locaux pour associations (140kVA).	Pose de 135ml de réseau électrique Basse Tension 3x240 ² +95 ² souterrain et coffret Borne P200/C400 à encastrer dans le mur.	135	15 465 €	0 €
					3 402	414 631 €	28 358 €
PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :					121,90 €	442 989 €	



COMMISSION TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE DU 25 JUIN 2021

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE PROGRAMME 2021 : 5ème TRANCHE

Nombre de dossiers : **9**

COMMUNE	LOCALISATION	INTITULE DU PROJET	DATE DE LA DEMANDE	UCT	CONTRAINTE	SOLUTION	MONTANT HT DES TRAVAUX en €
ANNEBAULT	ANNEBAULT	MUTATION PSSB QUATRE ROUTES 100KVA PAR 160KVA	10/06/2021	41	Surcharge + chutes tension	Mutation du transformateur PSSB nommé «QUATRE ROUTES» de 100 KVA par un transformateur PSSB de 160 KVA. Pose en souterrain de 140 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en souterrain de 100 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² .	29 090,59
BALLEROY-SUR-DROME	BALLEROY	MUTATION PUC VALLEE VERTE 250KVA PAR 400KVA	08/06/2021	89	Surcharge + chutes tension	Mutation du transformateur PUC nommé «VALLEE VERTE» de 250 KVA par un transformateur PUC de 400 KVA. Pose en souterrain de 100 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² .	17 989,66
CESNY-LES-SOURCES	TOURNEBU	CREATION PSSA 703-XX - 160 KVA	04/06/2021	16	Surcharge + chutes tension	Création d'un poste PSSA de 160 KVA nommé «MESNIL». Pose en souterrain de 100 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 170 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 230 ml de réseau aérien.	42 025,61
CORMOLAIN	CORMOLAIN	MUTATION HT DIGRY 100KVA PAR 160KVA	02/06/2021	13	Chutes de tension	Mutation du transformateur PAC 3UF nommé «HT DIGRY» de 100 KVA par un transformateur PAC 3UF de 160 KVA. Pose en souterrain de 740 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en souterrain de 160 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² . Dépose de 950 ml de réseau aérien.	108 585,93
LE HOM	SAINT-MARTIN-DE-SALLEN	MUTATION PSSB MESNIL ROGER 100KVA PAR 160KVA	10/06/2021	38	Surcharge + chutes tension	Mutation du transformateur PSSB nommé «MESNIL ROGER» de 100 KVA par un transformateur PSSB de 160 KVA. Pose en souterrain de 310 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 310 ml de réseau aérien.	80 199,37
LOUCELLES	LOUCELLES	CREATION PRCS BG LOUCELLES 100 KVA	04/06/2021	10	Chutes de tension	Création d'un poste PRCS de 100 KVA nommé «BG LOUCELLES». Pose en souterrain de 400 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 10 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² .	49 419,15
PERTHEVILLE-NERS	PERTHEVILLE-NERS	BT MONCEAUX	09/06/2021	24	Chutes de tension	Pose en souterrain de 530 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 570 ml de réseau aérien.	99 856,25
VALDALLIERE	VASSY	REPLACEMENT H61 COUARDE 50 KVA PAR PRCS 100 KVA	02/06/2021	11	Chutes de tension	Remplacement du poste H61 nommé «COUARDE» de 50 KVA par un poste PRCS de 100 KVA. Pose en souterrain de 400 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 20 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 350 ml de réseau aérien.	50 367,45
VALDALLIERE	VASSY	BT ZA LEPELLEY - BG VASSY	08/06/2021	33	Chutes de tension	Pose en souterrain de 220 ml de câble basse tension 3x240 ² + 95 ² .	22 025,13
				275		Montant des travaux en € HT	499 559



COMMISSION TRAVAUX DU 25 JUIN 2021
SECURISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2021 : 4ème tranche

Nombre de dossiers : 8

COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	ORIGINE	SOLUTION	USAGERS CONCERNES PAR LES TRAVAUX	LINEAIRE FILS NUS	ESTIMATIONS HT
PRETREVILLE	PRETREVILLE	CREATION PRCS ECACHES 522-XX 100 KVA	SDEC BOUAEC	Création d'un poste PRCS de 100 KVA nommé «Ecaches 522-XX». Pose en souterrain de 130 ml de câble haute tension 3x95 ² . Pose en souterrain de 200 ml de câble basse tension 3x95 ² + 50 ² . Pose en souterrain de 300 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 486 ml de réseau aérien.	2	486	125 405
MAROLLES	MAROLLES	BT CIRFONTAINE 403-02	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 375 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 395 ml de réseau aérien.	2	325	9 575
CORDEBUGLE	CORDEBUGLE	BT CANTEPIE 179-12	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 285 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 285 ml de réseau aérien.	2	189	27 261
PONT-D'OUILLY	PONT-D'OUILLY	BT BUTTE 764-26	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 40 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en aérien de 410 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 490 ml de réseau aérien.	12	490	38 283
MOYAUX	MOYAUX	BT BOIS SIMON 460-35	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 158 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 158 ml de réseau aérien.	1	158	6 774
CRICQUEVILLE-EN-AUGE	CRICQUEVILLE-EN-AUGE	BT BASSEBOURG 203-04	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 47 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 47 ml de réseau aérien.	1	47	9 096
LE PRE-D'AUGE	LE PRE-D'AUGE	BT VATINES 520-08	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 760 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 544 ml de réseau aérien.	1	544	67 124
LE PRE-D'AUGE	LE PRE-D'AUGE	BT CARREFOUR ROME 520-36 ET BT FERME ROME 520-13	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 570 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 455 ml de réseau aérien.	14	325	77 212
TOTAL GENERAL					35	2 564	360 730
					SOIT	140,69 €	HT/ ML



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
de la Collectivité de VIRE NORMANDIE au SDEC ENERGIE
au titre des travaux d'éclairage public associés
au projet d'effacement coordonné de réseaux
VIRE - « RUE GIRARD » (Réf. 18AME0080)**

ENTRE

La commune de VIRE NORMANDIE, représentée par son Maire, Monsieur Marc ANDREU SABATER, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du... *17 Mai 2021*

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

ET

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

Article 1er – Objet de la convention

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à VIRE - « RUE GIRARD », constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1^{er} en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage unique

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération décrite à l'article 1^{er} dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique en même temps que la maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d'ouvrage unique

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d'éclairage dans le cadre de l'effacement des réseaux définis à l'article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d'œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l'élaboration des études d'avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l'accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d'ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l'exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l'ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l'attestation de conformité du Consuel en cas de création d'une armoire de commande d'éclairage ou de déplacement d'une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l'intégration des ouvrages dans son patrimoine, l'attestation de conformité du Consuel,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l'effacement des réseaux décrits à l'article 1 sont :

- la définition de l'emprise du projet, du choix du matériel d'éclairage et la validation de l'implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l'article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l'étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l'intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

Article 5 – Financement de l'opération

L'opération visée à l'article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l'opération.

Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d'ouvrage unique.

Le taux maximum de l'aide publique (TMAP) est de 80 %.

L'aide est accordée sous réserve d'une demande formulée préalablement à tout début d'exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

Article 6 – Règlement de la participation communale

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

Article 7 – Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

Article 8 - Réception de l'ouvrage

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

Article 9 – Propriété des ouvrages

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

Article 10 – Assurances

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus

Article 11 – Durée de validité de la présente convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la Collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La Collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la Collectivité.

Article 12 – Capacité d'ester en justice

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfois.

Article 13 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires originaux

Pour la Collectivité,
Le Maire,


Monsieur Marc ANDREU SABATER

Pour le SDEC ENERGIE et par délégation,
Le Vice-Président en charge des travaux
sur les réseaux publics d'électricité,

Monsieur Gérard POULAIN

ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (1 page)

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (2 pages).

VIRE NORMANDIE / VIRE : « RUE GIRARD »

Les travaux consistent à créer de nouveaux réseaux électriques et de télécommunications sous voirie ou accotement en assurant le raccordement des usagers. La mise en place de l'éclairage public complètera ce projet (matériel identique à l'existant). Différentes réunions préalables seront nécessaires, vous y serez systématiquement associé afin que les travaux soient conformes à vos souhaits.



Effacement basse tension : 545 ml
 Effacement éclairage : 635 ml
 Effacement télécom : 770 ml
 Reprise de branchements : 44
 Pose de candélabres : 22
 Pose de prises guirlandes : 6

— Réseaux souterrains basse tension, éclairage public et télécom à créer

— Réseau éclairage à créer

— Réseau télécom à créer



VIRE-NORMANDIE (VIRE)

RUE GIRARD

HT TTC

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	0,00 €	0,00 €
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €
	3	EFFACEMENT	130 179,46 €	156 215,35 €
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	130 179,46 €	156 215,35 €
				TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	44 600,06 €	53 520,07 €
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	44 600,06 €	53 520,07 €
				TVA avancée par la commune

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de **683 ml**

TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	32 130,46 €	38 556,55 €
				TVA non récupérable

COUT GENERAL DE L'OPERATION (4 + 5 + 7) 206 909,98 € 248 291,98 €

VIRE-NORMANDIE (VIRE)

RUE GIRARD

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût HT (ligne 3)	26 035,89 €	104 143,57 €
	RESORPTION FILS NUS	Aide de 40 % du coût HT (ligne 1)	0,00 €	
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	0,00 €	
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	26 035,89 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 20 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	8 920,01 €	35 680,05 €
	TVA	Avancée par la Collectivité		8 920,01 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 20 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 7)	7 711,31 €	30 845,24 €
			68 703,11 €	179 588,87 €
			Taux moyen d'aide	27,67%



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
de la Collectivité de PONT-L'ÉVEQUE au SDEC ENERGIE
au titre des travaux d'éclairage public associés
au projet d'effacement coordonné de réseaux
PONT-L'ÉVEQUE - « RUE DU CHAPEAU ROUGE ET CHEMIN DRUMARE »
(Réf. 19AME0038)**

ENTRE

La commune de PONT-L'ÉVEQUE, représentée par son Maire, Monsieur Yves DESHAYES, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du...25 mai 2021

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

ET

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

Article 1er – Objet de la convention

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à PONT-L'ÉVEQUE - « RUE DU CHAPEAU ROUGE ET CHEMIN DRUMARE », constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1^{er} en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

47

Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage unique

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération décrite à l'article 1^{er} dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique en même temps que la maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d'ouvrage unique

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d'éclairage dans le cadre de l'effacement des réseaux définis à l'article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d'œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l'élaboration des études d'avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l'accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d'ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l'exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l'ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l'attestation de conformité du Consuel en cas de création d'une armoire de commande d'éclairage ou de déplacement d'une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l'intégration des ouvrages dans son patrimoine, l'attestation de conformité du Consuel,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l'effacement des réseaux décrits à l'article 1 sont :

- la définition de l'emprise du projet, du choix du matériel d'éclairage et la validation de l'implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l'article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l'étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l'intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

Article 5 – Financement de l'opération

L'opération visée à l'article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l'opération.
Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d'ouvrage unique.

Le taux maximum de l'aide publique (TMAP) est de 80 %.

L'aide est accordée sous réserve d'une demande formulée préalablement à tout début d'exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

2.9.

Article 6 – Règlement de la participation communale

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

Article 7 – Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

Article 8 - Réception de l'ouvrage

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

Article 9 – Propriété des ouvrages

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

Article 10 – Assurances

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus

U.P.

Article 11 – Durée de validité de la présente convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la Collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La Collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la Collectivité.

Article 12 – Capacité d'ester en justice

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

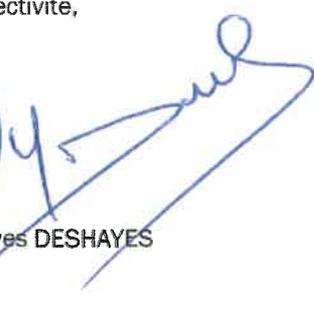
Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfouis.

Article 13 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires originaux

Pour la Collectivité,
Le Maire,

Monsieur Yves DESHAYES



Pour le SDEC ENERGIE et par délégation,
Le Vice-Président en charge des travaux
sur les réseaux publics d'électricité,

Monsieur Gérard POULAIN

ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (1 page)

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (3 pages).



Fiches financières

Dépenses

PONT-L'ÉVEQUE (PONT-L'ÉVEQUE) RUE DU CHAPEAU ROUGE ET CHEMIN DRUMARE

HT TTC

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	0,00 €	0,00 €
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €
	3	EFFACEMENT	77 097,45 €	92 516,94 €
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	77 097,45 €	92 516,94 €
				TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	1 660,62 €	1 992,74 €
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	1 660,62 €	1 992,74 €
				TVA avancée par la commune

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de 201 ml

TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	28 152,25 €	33 782,70 €
				TVA non récupérable

COUT GENERAL DE L'OPERATION (4 + 5 + 7) 106 910,32 € 128 292,38 €

PONT-L'ÉVÊQUE (PONT-L'ÉVÊQUE) RUE DU CHAPEAU ROUGE ET CHEMIN DRUMARE

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	EFFACEMENT	Aide de 40 % du coût HT (ligne 3)	30 838,98 €	46 258,47 €
	RESORPTION FILS NUUS	Aide de 40 % du coût HT (ligne 1)		
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	0,00 €	
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	15 419,49 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 40 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	664,25 €	996,37 €
	TVA	Avancée par la Collectivité		332,12 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 40 % du montant TTC des travaux de génie civil (ligne 7)	13 513,08 €	20 269,62 €

60 435,80 €	
Taux moyen d'aide	47,11%


**COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE
DU 25 JUIN 2021**
**PROGRAMME 2021 : TRANCHE 5
Affaires inférieures à 40 k€ HT**

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (EP)	ARROMANCHES-LES-BAINS	ARROMANCHES-LES-BAINS	TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROVISOIRE MUSEE DU DEBARQUEMENT	2 188 €
	BEUVILLERS	BEUVILLERS	CREATION ARMOIRE DE COMMANDE ET REMPLACEMENT LAMPADAIRE	5 013 €
	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	DEPLACEMENT DU CANDELABRE 07-030	961 €
	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	EXTENSION ECLAIRAGE SENTE PIETONNE	8 198 €
	BLONVILLE-SUR-MER	BLONVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU MAT 12.056	982 €
	BOULON	BOULON	RENOUVELLEMENT DU LUMINAIRE 98-02 PARTIELLEMENT ETEINT	718 €
	BOULON	BOULON	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 01-29 DETERIORE SUITE INTEMPERIES	919 €
	CAGNY	CAGNY	DEPLACEMENT DU PANNEAU A MESSAGES VARIABLES,	1 692 €
	CAMPIGNY	CAMPIGNY	RENOUVELLEMENT ET EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	5 605 €
	COLLEVILLE-MONTGOMERY	COLLEVILLE-MONTGOMERY	ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE VIDEO PROTECTION	1 470 €
	CROCY	CROCY	MISE EN PLACE D'UN RADAR PEDAGOGIQUE	5 482 €
	CROISILLES	CROISILLES	LA MOISSONNIERE _ POSE DEUX FOYERS SUR POTEAUX EXISTANTS	1 047 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DEPLACEMENT LAMPADAIRE 13.031	1 361 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	EXTENSION ECLAIRAGE SECURISATION PASSAGES PIETONS	7 032 €
	ESQUAY-SUR-SEULLES	ESQUAY-SUR-SEULLES	MISE EN PLACE DE 2 RADARS PEDAGOGIQUES	3 902 €
	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	REPLACEMENT DES FOYERS 02-057 & 07-026-027 VETUSTES	1 812 €
	FONTENAY-LE-MARMION	FONTENAY-LE-MARMION	EXTENSION DE PRISES GUIRLANDES SUR LES 03/073 ET 074	355 €
	LISON	LISON	RENOUVELLEMENT MAT 10-003 ACCIDENTE	630 €
	MATHIEU	MATHIEU	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 18.003 / 18.013 / 18.017 / 18.023 / 18.024	3 375 €
	MOULINES	MOULINES	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE LA COMMUNE	19 222 €
	MOULINS EN BESSIN	CULLY	EXTENSION NOUVEL ECLAIRAGE HAMEAU DE LA FONTENELLE	19 196 €
	MOYAUX	MOYAUX	REPLACEMENT CABLE DEFECTUEUX ENTRE ARM05 ET 05-070, RUE DU GENERAL DE GAULLE - 0 (MOYAUX)	7 142 €
	OUISTREHAM	OUISTREHAM	REPLACEMENT DU MAT 06.070 ACCIDENTE	703 €
	OUISTREHAM	OUISTREHAM	ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE VIDEO PROTECTION	3 480 €
	OUISTREHAM	OUISTREHAM	EXTENSION DE 11 PRISES GUIRLANDES (EN SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT DE MAT)	2 189 €
	PERRIERES	PERRIERES	EXTENSION D'UN FOYER	552 €
	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE VIDEO PROTECTION	1 470 €
	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING PARC DE LOISIR	8 837 €
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	REPLACEMENT FOYER 03-002 HORS SERVICE	720 €

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (EP)	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	REPLACEMENT MAT 16-024 ACCIDENTE	552 €
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	REPLACEMENT DU MAT 12-003 ACCIDENTE	576 €
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	RENOUVELLEMENT FOYERS 14-024 ET 17-002 HORS SERVICES	733 €
	SAINT-REMY	SAINT-REMY	IMPLANTATION D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	15 260 €
	THAON	THAON	REPLACEMENT DU MAT - 14-016	514 €
	THUE ET MUE	BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	MISE EN PLACE DE LAMPADAIRE ARMOIRE 07	5 886 €
	THUE ET MUE	BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 03-016 ACCIDENTE	1 029 €
	THUE ET MUE	SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE	REPLACEMENT MAT ILION/LYCOS ET MASSIF 01-028 ACCIDENTE - RAL 3005, VOIE COMMUNALE - THUE	2 538 €
	THUE ET MUE	SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE	EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE RUE DU CHATEAU	5 107 €
	VAUX-SUR-AURE	VAUX-SUR-AURE	DEVOIEMENT CABLE SUITE REFECTION FACADE ENTRE FOYERS 01-03 A 01-04	2 262 €
	VENDES	VENDES	EXTENSION ECLAIRAGE ET PRISES GUIRLANDES	3 934 €
	VIEUX-PONT-EN-AUGE	VIEUX-PONT-EN-AUGE	RENOUVELLEMENT LUMINAIRE 01-007	825 €
	Efficacité énergétique (DG)	CASTINE-EN-PLAINE	TILLY-LA-CAMPAGNE	RENOUVELLEMENT 4 LUMINAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE
SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY		SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	TRAVAUX LIES AU PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE - TRANCHE 2021	29 270 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	CROCY	CROCY	RENOUVELLEMENT DES LANTERNES LES PLUS ANCIENNES	3 822 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	TRAVAUX LIES AU PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE ET R30 - ANNEE 2021	34 948 €
	OLENDON	OLENDON	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE +30 ANS	4 534 €
Signalisation lumineuse (SL)				

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
Tranche EP extension renouvellement	41	155 467 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	2	30 559 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	3	43 305 €
Tranche SL : signalisation lumineuse	0	0 €
Total	46	229 331 €



COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 25 JUIN 2021

PROGRAMME 2021 : TRANCHE 5

Affaires supérieures à 40 k€ HT

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Tranche EP extension renouvellement	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Extension et renouvellement éclairage suite aménagement	74 423 €
Tranche EP extension renouvellement	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	Eclairage d'un stade de foot - Option n° 1 - 4 mâts - Niveau E5	69 295 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	BAYEUX	BAYEUX	DIAG EP 2021	110 149 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	COURSEULLES	COURSEULLES	DIAG EP 2021	112 951 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	FALAISE	FALAISE	Mise en conformité dans le cadre d'un diagnostic tranche 2021	167 205 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	MOULT - CHICHEBOVILLE	CHICHEBOVILLE	Mise en conformité dans le cadre d'un diagnostic	335 058 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	SAINT-PIERRE-EN-AUGE (ensemble du territoire)	DIAG EP et programme R30 2021	55 407 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	Renouvellement de lampadaires R30 et efficacité énergétique - tranche 2021	116 342 €

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
Tranche EP extension renouvellement	2	143 718 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	5	780 769 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	116 342 €
Tranche SL : signalisation lumineuse		
Total	8	1 040 829 €



Commune de VIGNATS

Réseau d'éclairage public Convention pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans

ENTRE :

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS, désigné ci-après « SDEC ÉNERGIE », faisant élection de domicile à son siège social, Esplanade Brillaud de Laujardière CS 75046 - 14077 CAEN cedex 5, représenté par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY LECONTE, autorisée par délibération du Bureau Syndical en date du 11 décembre 2020

et,

La commune VIGNATS représentée par son Maire, M. Kévin DEWAELE.

PREAMBULE

Pour faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a mis en place un programme de travaux sur le réseau d'éclairage public :

- le programme de renouvellement des lampadaires de plus de trente ans.

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE TRENTE ANS

Le 6 février 2020, le Comité Syndical a voté la mise en place d'un programme global visant à réduire l'âge des lampadaires du réseau d'éclairage public et permettre notamment :

- De stabiliser l'âge moyen des luminaires à 15 ans ;
- De lutter contre les nuisances lumineuses en renouvelant les luminaires de plus de 30 ans par des luminaires conformes à l'arrêté n° TREP1831126A du 27 décembre 2018 ;
- De maintenir, sur l'ensemble du périmètre du parc d'éclairage entretenu par le SDEC ÉNERGIE, un taux de panne inférieur à 4%.

Sur la base d'un devis préalable, établi à l'échelle de la commune, le SDEC ÉNERGIE apporte un soutien financier dans le respect des principes suivants :

Lampadaires concernés :

- Tous les lampadaires de plus de 30 ans.

**Conditions d'éligibilité :**

- Le remplacement par des équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et répondant au cahier des charges du SDEC ÉNERGIE ;
- L'engagement de la collectivité, dans le cadre d'un programme pluriannuel, de remplacer la totalité des lampadaires concernés ;
- Le respect des normes notamment mécaniques et photométriques qui s'imposent au SDEC ENERGIE.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

L'objet de cette convention est de définir les modalités administratives et financières pour la mise en œuvre du programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans sur les installations d'éclairage public de **VIGNATS**.

Ce programme a été établi au vu des conclusions d'un diagnostic des installations, réalisé par le SDEC ENERGIE, qui détaille l'état des installations, les travaux à entreprendre sur la commune et les économies d'énergie attendues.

ARTICLE 2 – NATURE ET MONTANT DES TRAVAUX :

Le diagnostic réalisé sur la commune de **VIGNATS** a permis de déterminer la nature des travaux à entreprendre à savoir :

TRAVAUX A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS

- Néant

TRAVAUX A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DE LA VETUSTE

- Renouvellement de 36 lampadaires

Le montant total des travaux est estimé à 12 641 € HT

ARTICLE 3 – FINANCEMENT DES TRAVAUX :

Les contributions financière apportées par le SDEC ENERGIE dans le cadre de cette convention sont celles votées par le Comité Syndical pour l'année 2021, à savoir :

TAUX D'AIDE 2021			
COMMUNE	CATEGORIE DE COMMUNE	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS	RENOUVELLEMENT DES FOYERS VETUSTES
VIGNATS	C	50%	35%

En tenant compte des taux d'aide ci-dessus et du montant total de travaux estimé à 12 641 € HT, **la participation financière de VIGNATS est donc de 8 220 €.**

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune a décidé de réaliser les travaux en une programmation pluriannuelle de 4 ans de 2021 à 2024, et de financer sa participation chaque année d'un montant de **2 055 € en section de fonctionnement.**

A la fin de la tranche de travaux décrite à l'article 4 de la convention, le SDEC ENERGIE émettra un titre de recette correspondant à la participation de la commune sur les travaux de l'année.



Si au moment de la facturation, le montant réel des travaux se trouve compris dans une fourchette comprise entre -5% et +5% du montant des travaux inscrit dans cette convention, la participation communale reste celle indiquée à l'article 4 ci-dessous.

En dehors de cette fourchette, le SDEC ÉNERGIE communiquera à la commune une participation recalculée, qui, lorsqu'elle est à la hausse nécessitera la signature, par la commune, d'un nouvel acte d'engagement.

ARTICLE 4 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

4.1 Synthèse

Année 2021 à 2024	Nombre	Coût des travaux €HT	A charge de la commune €HT
TRAVAUX A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DE LA VETUSTE	36	12 641 €	8 220 €

ARTICLE 5 – EVOLUTION DU FORFAIT DE MAINTENANCE :

Jusqu'au 31 décembre 2020, le forfait annuel « éclairage public » était basé sur la catégorie des lampes.

Le Comité Syndical du 17 décembre 2020 a décidé à partir du 1^{er} janvier 2021, de la mise en place d'un nouveau forfait, basé sur l'âge des lampadaires.

Afin d'accompagner cette évolution, le même comité syndical a décidé, pour les communes voyant une augmentation significative du montant de leur contribution annuelle, de la possibilité de conserver le bénéfice du forfait basé sur la catégorie des lampes pendant un délai maximum de 4 ans moyennant l'engagement conventionnel de renouveler leurs appareils anciens.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE :

Par la présente convention, la commune de VIGNATS :

- S'engage à réaliser l'intégralité des travaux décrits à l'article 2 de cette convention ;
- S'engage à verser sa participation financière à l'issue de chacune des tranches annuelles de travaux.

Le SDEC ENERGIE s'engage pour sa part, à :

- Appliquer les aides financières relatives à l'année 2021 sur l'ensemble des tranches de travaux à savoir de 2021 à 2024 ;
- Mobiliser les fonds de 2021 à 2024 pour être en mesure de financer le coût total des travaux.
- Appliquer de 2021 à 2024 le forfait le plus avantageux financièrement pour la commune

ARTICLE 7 – FORMALITES :

La présente convention est dispensée de droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

Les parties aux présentes ont signé cette convention en 2 exemplaires originaux.



ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prendra fin après le règlement de sa participation par la commune, correspondant aux travaux de 2021 à 2024 engagés au plus tard le **31 décembre 2024**.

En cas de demande de rupture anticipée de la convention par la commune de **VIGNATS** ou par le SDEC ENERGIE (délai de prévenance de 3 mois), les deux collectivités organiseront une réunion préalable pour une sortie amiable de la convention.

Cette demande ne pourra être effective qu'au terme d'une des années de tranche de travaux, toute année commencée devant être réalisée tant en terme de travaux que pour son volet financier (forfait, participation communale).

L'année suivante, le forfait appliqué sera celui voté par le Comité Syndical de l'année considérée

Fait à CAEN, le 09 juillet 2021,

Pour le SDEC ENERGIE,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge de l'éclairage et de
la signalisation lumineuse

Pour la commune,
Le Maire

M. Jean LEPAULMIER,

M. Kévin DEWAELE